



**VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

---

*Conseil communautaire du 29 juin 2023  
À Crosne*

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. CLODONG, à 19 h 07.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- En l'absence de notre président ce soir, je vais présider cette séance.

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous donne quelques informations du président. Avant, je voudrais me féliciter pour ce nouvel éclairage. Durant plusieurs Conseils communautaires, nous avons eu du mal à nous distinguer les uns et les autres. Ce nouvel éclairage est très satisfaisant et écologique, puisqu'il est en ampoules Led et fait partie du programme de rénovation des éclairages de notre Agglomération.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. le PRÉSIDENT.**- Auparavant, je vous demande de désigner un secrétaire de séance.

*(Gilles CARBONNET est désigné secrétaire de séance.)*

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous sommes très soucieux de ce qui se passe en ce moment dans nos villes et un peu partout en Ile-de-France, et même dans plusieurs villes de France, suite au drame qui s'est déroulé il y a 48 heures. Les villes de notre Agglomération n'ont pas été épargnées, notamment la nuit dernière, par un certain nombre de réactions et de méfaits.

Une réunion très importante s'est tenue à 14 heures avec le préfet, l'ensemble des maires de notre Agglomération et l'ensemble des maires de l'Essonne, au cours de laquelle ont été rappelées un certain nombre de préventions.

J'espère que les nuits à venir seront calmes et que nous pourrons gérer sereinement ce drame, dans toute la mesure du possible, même si c'est un drame absolu dès qu'un jeune décède. Mais qu'au moins, il n'y ait pas de développement ou de dégradation inutile dans nos villes.

Un certain nombre de mesures ont été prises dans nos villes. Le préfet a annoncé des renforts de police, des liens ont été établis avec les bailleurs sociaux pour les problématiques de poubelles d'ordures ménagères, des aménagements ont également été pris au niveau des lignes de bus. Certaines lignes se sont arrêtées dès 16 h, d'autres s'arrêteront à 20 h pour éviter toute propagation de problème. Les maires, cette nuit, seront sur le pont et repartiront dès que nous aurons terminé cette séance pour être en place pour gérer cette nouvelle nuit, en espérant une fois de plus que tout se passe correctement dans nos villes.

Je voudrais vous signaler une nouvelle arrivée au sein de notre Agglomération, celle de Mme Sandrine THOMAS, notre nouvelle DGA en charge des ressources.

Elle nous arrive d'Evry-Courcouronnes et prendra ses fonctions chez nous le 1<sup>er</sup> août. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre collectivité.

Le Paradiso a rouvert hier, grâce au travail activement mené par les services de l'Agglomération, que je remercie, ainsi que le vice-président. Ils ont travaillé d'arrache-pied, le cinéma sera resté fermé peu de temps. Le film *Les algues vertes* était projeté hier en avant-première. J'ai eu le plaisir avec Mickaël DAMIATI d'accueillir les spectateurs, qui étaient ravis. La salle était pleine et le cinéma restera ouvert tout l'été à partir de maintenant.

Démos est un très beau succès. Son concert final a eu lieu le 24 juin à la Philharmonie de Paris. Damien ALLOUCH, Christine GARNIER et Sabine PELLON étaient présents, et cela a été une très belle manifestation. Je vous informe qu'un cocktail est organisé le 5 juillet pour célébrer la fin du projet Démos sur le territoire, en présence des familles, des enfants, des musiciens, des partenaires. Je vous invite à venir participer à cette petite cérémonie à 17 h 30 en salle des fêtes de Brunoy.

Quant au nouvel orchestre Démos, il débutera en octobre 2023, est composé de 99 enfants comme cette année, et le portage sera identique à celui de cette année.

Les différents conservatoires de notre Agglomération ont repris leur campagne d'adhésions et d'inscriptions en vue de l'année prochaine.

Quelques chiffres au niveau de nos salles de spectacles, puisque la saison se termine. On peut s'en réjouir, le taux de remplissage global, entre les spectacles tous publics et les séances scolaires, est de plus de 82 %. Sur 61 000 places à vendre, 50 000 ont été vendues et occupées cette année. 99 représentations ont eu lieu, 19 ont affiché complet et 34 autres ont eu une jauge de plus de 90 %. Le vice-président en parlera, mais cela prouve l'efficacité de la programmation.

La nouvelle saison a déjà débuté par ses abonnements et nous sommes déjà aujourd'hui à 1 584 souscriptions. C'est plus que l'an dernier, une centaine de plus, à la même époque. En termes d'achat à la place individuelle, nous avons déjà vendu 19 000 places sur les 60 000 commercialisées. Nous sommes déjà aujourd'hui à un taux de remplissage de 32 %. Là encore, c'est supérieur à l'an passé.

Dans le domaine du sport, nous avons appris hier que la Fédération française de cyclotourisme labellisait notre base VTT à la découverte de la forêt de Sénart, ce dont nous sommes très fiers. Je voulais signaler aux sportifs d'entre vous la cinquième édition de notre journée verte et bleue, qui a lieu dimanche en forêt de Sénart, au carrefour de Montgeron, de 10 heures à 17 heures, avec beaucoup d'animations proposées, des stands, à la fois pour les enfants, les adultes. Il y aura de la marche nordique, de la randonnée, des circuits bicross, des ballades en poney, etc.

Je vous invite à vous y rendre en famille, c'est toujours un très beau moment.

Un mot de mobilité pour vous dire que les études de préfaisabilité des liaisons douces prioritaires sont en cours. Le 11 juillet prochain, un Copil de validation des études est prévu, avec le rendu du dessin, le chiffrage des travaux, les subventions mobilisables par différentes séquences d'itinéraires, avec un certain nombre d'itinéraires déjà fléchés, notamment Draveil-Yerres, Yerres-Boussy-Saint-Antoine, et d'autres tronçons ponctuels.

Fin août, aura lieu le lancement de la consultation pour la réalisation d'études de préfaisabilité sur l'ensemble des itinéraires de notre intercommunalité, et début octobre, le comité de suivi avec les

membres associatifs et le Codev, pour la définition du plan d'action relatif à la stratégie de communication, de sensibilisation et de formation à la pratique du vélo.

Quelques mots sur le patrimoine : en juin, a été réceptionné le chantier des nouvelles chaudières au CEC de Yerres. Cet été, est prévue la réalisation des travaux de mise en conformité électrique pour l'aire d'accueil des gens du voyage à Montgeron.

Le 5 juillet, c'est la remise des offres de maîtrise d'œuvre pour l'espace jeunesse et une annexe du centre social des Bergeries à Draveil.

Enfin, le permis de construire du nouveau futur siège de la Communauté d'Agglomération a été accordé et le MAPA est en cours pour les différents travaux, avec un délai de remise des offres fixé au 30 juin.

Un mot de développement économique, pour vous signaler l'implantation d'un parc d'activités nouvelle génération à Montgeron dans le secteur du Réveil Matin, c'est le déploiement du dispositif CitésLab, qui concerne les quartiers politiques de la ville. Trois quartiers sont fléchés dans notre Agglomération : la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, les Hautes-Mardelles à Brunoy et la prairie de l'Oly à Montgeron Vigneux. Il y aura donc l'implantation d'un premier parc d'activités nouvelle génération à Montgeron. C'est le promoteur Spirit qui lancera la construction d'ici la fin de l'année de ce parc d'activités au niveau du Réveil Matin.

Il s'agira de cellules d'activités de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de mètres carrés à destination des PME-PMI pour créer de l'emploi pour nos habitants.

En accord avec le groupe RGE, un certain nombre de points seront sans débat : 1, 2, 4, 5, 6, 13, 16 et 19.

Ce sont les points que je vous propose de soumettre à votre vote, avec votre accord, sauf si quelqu'un souhaite prendre la parole.

#### ► APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

**Mme CIEPLINSKI.**- Ce n'est pas au sujet du procès-verbal, mais le groupe RGE souhaiterait savoir si vous seriez disposés à faire une minute de silence en début de séance, suite au décès du jeune Nahel.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous propose de voter le point sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril, et je vous réponds après.

*(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 13 avril 2023, qui est adopté à l'unanimité.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Sur la minute de silence, en tant que président de séance, je suis disposé, si les collègues maires le sont, en rappelant que notre Conseil le fasse aussi lorsqu'il y a le décès, par exemple, d'instituteurs ou de policiers dans le cadre de leurs fonctions, ou pas, que nous le fassions évidemment lorsqu'il y a besoin de le faire. Je souhaite que cela puisse être fait ainsi pour toutes les victimes d'exactions, ou toutes les victimes en général.

Je ne m'opposerai pas et je ne vois pas d'inconvénient à marquer la minute de silence, si l'assemblée en est d'accord.

Je vous propose de marquer une minute de silence en mémoire du jeune Nahel.

*(Debout, l'assemblée respecte une minute de silence.)*

#### I. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2022

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### II. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE DE GESTION 2022

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### III. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

---

**M. COLAS.-** En préambule à une présentation que je vais faire brève, parce que le compte administratif a été largement présenté et débattu en commission ressources, je voudrais, sans évidemment souhaiter brider le fonctionnement de notre assemblée démocratique, vous dire que nous sommes toutes et tous depuis ce matin et pour un certain nombre d'entre nous depuis hier soir sur la brèche, s'agissant de la gestion des événements faisant suite au décès du jeune Nahel.

*(Entrée en séance de M. DUPONT-AIGNAN à 19 h 22.)*

**M. COLAS.-** Nous avons déjà des troubles à l'ordre public à la frontière entre Quincy-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine et aucun d'entre nous ne souhaite passer trop de temps ici ce soir, parce que nous avons des urgences à gérer et que notre Conseil s'inscrit dans un contexte très particulier. Je souhaiterais que nous soyons en capacité collectivement et en responsabilité de le prendre toutes et tous en compte.

Vous savez le respect que j'ai pour cette assemblée, mais quand j'estimerai que ma présence sera nécessaire à Boussy-Saint-Antoine, je quitterai la salle. Nous avons à gérer dans nos collectivités une situation complexe qui nécessite la mobilisation des élus.

Pour ce qui concerne le compte administratif, celui-ci fait apparaître – vous avez été les uns et les autres destinataires d'une note complexe – un résultat satisfaisant sur la section de fonctionnement. Nous dégageons un résultat cumulé de 10 602 152 M€, qui est un résultat à un niveau élevé, mais nous devons nous prémunir de toute ambition – sauf Christophe CARRÈRE – de nous friser les moustaches, puisque le résultat en fonctionnement est à bien des égards exceptionnel, pour deux raisons essentielles.

La première est qu'un gros travail de retraitements comptables a été réalisé par le service des finances en particulier et par l'Administration en général. Ce travail nous a permis, par l'apurement de rattachements excessifs, de dégager des crédits budgétaires pour un peu plus de 1 M€. Nous

avons par ailleurs bénéficié d'une croissance exceptionnelle de la fraction de TVA versée à l'Agglomération en compensation de la perte de la taxe d'habitation, liée au dynamisme de la reprise économique post covid-19.

Ce résultat exceptionnel en fonctionnement est à prendre avec des pincettes, puisqu'à bien des égards, il est composé de dimensions exceptionnelles.

Il est aussi le fruit de l'effort de gestion sans cesse réalisé dans notre collectivité, s'agissant de la faiblesse structurelle de ces recettes. La vigilance sur les dépenses de fonctionnement explique aussi pour partie cet excédent cumulé à hauteur de 10 millions.

Le résultat de la section d'investissement s'élève, quant à lui, à un peu plus de 477 000 €, soit un résultat total cumulé de clôture pour 2022 légèrement supérieur à 11 M€.

Pour ce qui est du fonctionnement, croissance des recettes liée à la conjoncture et au travail comptable.

S'agissant des dépenses, nous avons assisté, 2022 étant une année de reprise post covid-19, à une croissance des charges à caractère général. Ce sont les premiers impacts, même s'ils se font plutôt sentir sur 2023, de l'augmentation des coûts de l'énergie, mais aussi l'inflation en 2022, singulièrement sur le 0-11, les achats de biens et services, s'est fait sentir, puisque celui-ci a cru de 4 %. Nous avons eu aussi des consommations de prestations et de biens liées à la réouverture de nos équipements sur une amplitude plus importante que sur l'exercice 2021.

Les dépenses de personnels ont crû d'un peu plus de 4,5 %. C'est tout simplement lié à un certain nombre de mesures que vous avez connues, les uns et les autres, dans vos communes : revalorisation des catégories C, application des mesures catégorielles, et au 1<sup>er</sup> juillet dernier, la revalorisation d'indice de 3,5 %, à laquelle s'ajoute cette année, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, une revalorisation de 1,5 %, plus l'alignement sur le SMIC qui, lui-même, a augmenté. Cela fait que nos dépenses de personnel en 2023 seront impactées à la hausse bien plus que les 1,5 %, puisqu'un certain nombre de mesures catégorielles font du chapitre 012, le chapitre des dépenses de personnel, un chapitre inflationniste.

Sur le reste des dépenses de fonctionnement, en dehors du 0-11 et du 0-12, on peut noter une croissance qui tourne autour de 2,5 % des contributions aux différents syndicats qui exercent des compétences en notre nom. Je pense notamment aux dépenses liées aux déchets, qui ont été en croissance en 2022, qui le seront encore en 2023, nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de l'adoption du budget primitif.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à un peu plus de 14 M€, les recettes à un peu plus de 16,4 M€. Si on enlève les opérations d'ordre, nous avons effectivement, en dépenses réelles d'investissement, engagé 13 974 995 € sur l'exercice 2022, avec 6,5 M€ consacrés au paiement des travaux et prestations liés aux opérations programmées dans le cadre de la PPI, toutes nos grandes opérations capées par des AP-CP. Le reste du volume d'investissement a été consacré pour 4,2 M€ au remboursement de l'emprunt, le delta étant lié à de l'investissement, notamment dans de la rénovation et de l'entretien de notre patrimoine.

Il est à noter que notre collectivité s'est désendettée sur 2022, dans la mesure où elle a pu financer l'ensemble de son programme d'investissement sans recours à l'emprunt. Nous avons réduit de 4,2 M€, ce qui est plutôt positif dans un contexte d'augmentation des taux, notre endettement, en utilisant, pour financer la section d'investissement, les résultats de l'exercice antérieur et les résultats cumulés sur les exercices précédents.

Notre dette est à 75 %, aux trois quarts, composée de produits à taux fixe. Nous n'avons pas de produits à grand risque, même si, évidemment, puisque nous avons 25 % de taux variables, nous assisterons à une croissance qui reste modérée, mais croissance tout de même de nos frais financiers en 2023, du fait de l'existence dans notre stock de dettes de produits à taux variable, qui suivent la tendance à l'augmentation des taux.

**M. le PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**M. CARRÈRE.** - J'entends la problématique parfaitement, nous l'entendons parfaitement. Ceci étant, la démocratie est aussi indispensable, elle a aussi besoin de s'exprimer, y compris dans cette instance. Je voulais d'abord saluer la qualité du document remis en note d'accompagnement et féliciter les services de l'Agglomération. Je trouvais que ce document était déjà, comme celui de l'année dernière, particulièrement détaillé et relativement clair.

Pour répondre de façon très sommaire et ne pas alourdir les débats, je voudrais noter en préambule que vous avez indiqué que la commission a eu le temps de travailler sur le sujet, vous avez raison. Nous avons abordé ce sujet, vous étiez présent par intermittence, vous étiez retenu par d'autres obligations, je l'entends parfaitement. Mais seulement 7 élus communautaires étaient présents, et 17 étaient absents. C'est inquiétant. Ce n'est pas la seule commission dans laquelle il y a beaucoup d'absents. Il faudrait que nous nous interroguions collectivement sur l'utilité de ces commissions et le travail qui doit y être fait.

Sur le reste, vous avez évoqué les 11 millions d'excédents. Je noterai, parmi ces 11 millions, 4 millions de recettes supplémentaires sur la fiscalité du contribuable, qui ont permis, vous l'avez évoqué, de limiter le recours à l'emprunt. C'est effectivement une bonne chose, mais c'est aussi un moyen de dire que l'on aurait peut-être pu répondre aussi à d'autres problématiques présentées dans le courant de l'année 2022, qui se poursuivent sur 2023. Je pense à la question des transports. Il y a une grosse problématique sur les transports collectifs, même encore aujourd'hui, sur notre territoire, et je sais que Crosne est particulièrement impactée, même si les services de l'Agglomération sont parfaitement au courant. Un certain nombre de transports ne circulent pas ou pas correctement le matin et le soir et impactent très concrètement la vie de nos concitoyens, sans parler des problématiques liées aux conditions de circulation relativement difficiles sur les transports ferroviaires, puisque la plupart du temps, les derniers trains sont aux environs de 22 h, et nous avons sur nos territoires un certain nombre de personnes aux horaires décalés, qui travaillent dans la santé ou dans d'autres services publics. Elles sont contraintes à une grosse difficulté, cela rallonge leur temps de transport et c'est pénalisant pour la vie des uns et des autres.

Quelques éléments sur la maîtrise des fluides, comme vous l'avez évoqué, qui a été maîtrisée sur cette année 2022, avec un artifice, puisqu'il y a eu, me semble-t-il, un report de facturation. Cependant, j'ai aussi, sur l'avenir, toutes les inquiétudes, puisqu'en 2023 et ces jours-ci, demain, je crois, les conditions tarifaires liées aux différents mécanismes de limitation des augmentations s'arrêtent. Cela inquiète sur les perspectives.

Je voudrais savoir si on a envisagé de mettre en place un plan pour reconquérir toutes les populations qui ne fréquentent plus les services de l'Agglomération, puisqu'on pensait en 2022 revenir à des niveaux de fréquentation des installations de l'Agglomération semblables à ceux de 2019, avant le covid-19. Or malheureusement, on constate que malgré les augmentations tarifaires, la fréquentation n'est pas à la hauteur de ce qu'elle était. Cela veut dire qu'un certain nombre d'usagers ne fréquentent plus nos installations et c'est regrettable.

J'insiste sur la maîtrise des travaux, qui doivent être faits toujours par l'Agglomération. Je n'entrerai pas dans les détails, mais on constate quand même un certain nombre, non pas de dérives, mais de dérapages sur la question des travaux, même s'il y a probablement tout le temps des éléments pas forcément prévisibles. Il faut néanmoins que l'Agglomération mette un effort particulier sur ce suivi.

Je note quand même la sincérité du budget par rapport au prévisionnel qui nous avait été présenté pour l'exécution de budget pour 2022. En page 26 du document qui nous a été remis par l'Administration, je note que s'agissant des emprunts, dans un tableau, il y a un -20 sur les lignes d'emprunt, alors que le nombre est resté identique. Il faudrait le corriger, c'est la seule petite imperfection, dirai-je, sur ce tableau.

On aurait pu aussi, avec les excédents qui ont été les nôtres, envisager de préparer l'avenir, de mettre en place un certain nombre d'initiatives supplémentaires qui sont dans le PCAET et qui répondent à une forte attente de la population, et ainsi, répondre aux urgences à la fois sociales et économiques que nous connaissons sur notre territoire.

**M. DUPONT-AIGNAN.** - Je voudrais revenir sur ce que vient de dire M. CARRÈRE sur les transports. La dégradation du fonctionnement des transports de bus est réelle. Ce ne sont pas des plaintes injustifiées. Bus supprimés sans prévenir, retards, etc. Je parle de cela à l'occasion du budget, on peut y répondre peut-être lors d'un autre point, mais que comptez-vous faire concrètement pour reprendre en main la situation, qui devient de plus en plus insupportable pour nos concitoyens ?

**M. COLAS.**- Une ou deux précisions suite aux propos de Christophe CARRÈRE, sur la croissance des recettes fiscales : elles ne sont pas liées à une croissance au-delà de l'effet base du produit de la fiscalité directe levée sur les contribuables du Val d'Yerres Val de Seine. Ce produit croîtra sur l'exercice 2023 du fait de décisions que nous avons prises et du fait de l'effet base, mais sur 2022, ce qui est intégré dans la colonne fiscalité est ce qui se substitue à la taxe d'habitation. Le gros de la dynamique sur la fiscalité est la fraction de TVA en croissance qui nous est versée.

Cela n'impacte pas, ou de façon très indirecte, puisque la TVA a une croissance à l'échelle nationale, le contribuable Val d'Yerrois. Ce ne sont pas 4 millions de produits supplémentaires levés sur les habitants du Val d'Yerres Val de Seine.

Pour ce qui concerne les transports, en termes de dépenses de la part de l'Agglomération, nous avons fait le choix d'abonder, au travers d'une convention, pour avoir plus de transports que ce que veut bien nous donner la Région. Je vous rappelle que le financement des transports collectifs n'est pas une compétence de l'Agglomération, et que c'est précisément pour aller au-delà de ce que proposent la Région et son bras armé en matière de transports qu'est Ile-de-France Mobilités que nous avons fait un choix historique dans le Val d'Yerres, je ne sais pas si c'était le cas dans le Val de Seine.



En l'occurrence, les dépenses en matière de transports sur 2022 ont été en croissance de 22 %. L'Agglomération, d'un point de vue budgétaire, a fait l'effort.

Je ne veux pas que dans cette assemblée et au-delà, on se trompe d'interlocuteurs. Chacun son travail.

La Région ne gère pas nos piscines, c'est nous qui nous embourbons avec le déficit des piscines. À nous d'être en capacité de nous mobiliser, et je crois que nous le sommes, pour obtenir des améliorations, mais à elle d'être en capacité de fournir une offre de transports satisfaisante sur le Val d'Yerres Val de Seine. Je peux vous assurer de la mobilisation de l'ensemble de l'exécutif communautaire sur cette question et singulièrement de Valérie RAGOT, la vice-présidente compétente.

Nous aurions pu faire beaucoup de choses avec l'excédent. Par essence, si nous avons dépensé l'argent qui compose l'excédent, nous n'en aurions pas. En l'occurrence, cet excédent nous permet de tenir une trajectoire financière ambitieuse pour notre intercommunalité – dont les recettes sont structurellement fragiles, du fait de la faiblesse du tissu économique sur le territoire, et nous avons fait des choix courageux, au moment du vote du budget primitif, en matière de fiscalité – qui nous permet de déployer des politiques publiques dans des champs nouveaux liés à l'application du PCAET. Sans l'excédent, si on « crame » la caisse, comme l'avait dit une candidate à l'élection présidentielle, nous ne savons pas financer ces politiques publiques utiles à la transition, dont on connaît à la fois la dimension écologique et sociale.

Si on dépense l'excédent, il n'y en a pas. S'il n'y a pas d'excédent, on n'investit pas.

**Mme RAGOT.**- Une question est posée, je propose d'y répondre dans le cadre de la question posée, cela fera un résumé.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous propose de faire les points 3 et 4 en même temps.

*(Le président quitte la séance.)*

**M. PRIVAT.**- Nous passons au vote du budget principal compte administratif 2022.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### IV. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**M. PRIVAT.**- Nous passons au vote du budget principal compte administratif 2022.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

*(Le président revient en séance.)*

#### V. REGULARISATION SUR AMORTISSEMENTS - NATURE 2804182

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### VI. ADMISSION EN NON-VALEUR 2023

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### VII. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL PORTANT MESURES D'INDEMNISATION LS AQUASENART

---

**M. ALLOUCH.**- Pour rappeler le contexte, en 2020-2021, du fait de la crise sanitaire, ont lieu de nombreuses fermetures de piscines, et donc, notre délégataire, UCPA, demande 671 000 € au titre de la perte d'exploitation qu'ils ont eue. Une discussion franche et directe s'engage avec eux, l'Agglomération propose de son côté 132 000 €. Les discussions en sont là, arrive la question de la crise énergétique en 2022 et pour 2023, que vous connaissez toutes et tous. La nature de l'échange évolue de manière considérable.

Je vous fais grâce de l'ensemble des échanges qui ont eu lieu entre l'UCPA et la collectivité. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un accord sur un protocole qui consiste à prendre en charge une perte pour l'UCPA. L'objectif pour notre communauté étant de s'assurer de l'ouverture et de la continuité du service rendu au public. Il s'agit d'un effort financier très marqué pour la collectivité.

Pour 2022, par exemple, sachant que dans le même temps, l'indexation sur les coûts d'énergie était déjà inscrite dans le cadre du contrat, il convient, d'une part, de calculer le montant du surcoût estimé, d'enlever le montant de l'indexation, d'enlever les montants des aides de l'État perçues, ce qui donne un chiffre de 207 470 € pour 2022. La proposition est que l'Agglomération prenne à sa charge 80 % de cette somme, 165 843 €, et 20 % pour LS AQUASENART.

Ce n'est pas de l'argent qu'on leur donnera de cette manière, puisque l'idée est de leur verser 40 % de manière trimestrielle, de garder les 40 autres % au mois de mars, le premier trimestre 2024 et de s'assurer auprès du commissaire aux comptes que l'argent qui leur aura été versé n'aura pas servi à faire de l'argent supplémentaire.

C'est un effort financier pour l'Agglomération, mais un effort assumé et surtout négocié, et très bien négocié, par les services, si on regarde le billet d'entrée qui était demandé pour la question de la covid-19 par AQUASENART, qui nous menaçait clairement de fermer les portes des piscines. Aujourd'hui, elles sont ouvertes, elles n'ont jamais été fermées – sauf pendant la crise covid-19 – pendant la crise énergétique, contrairement à d'autres territoires.

C'est donc un protocole bon et équilibré qui vous est présenté ce soir.

**Mme CIEPLINSKI.**- Merci pour cette présentation. On le sait, le groupe RGE avait voté contre le choix de la concession de service public, c'était un choix qui avait été fait pour des raisons gestionnaires. Nous ne reviendrons pas là-dessus, mais par rapport au protocole d'accord présenté, il

a été présenté en détail lors de la commission de préparation du Conseil d'Agglomération d'avril, mais la négociation n'avait pas abouti pour être présentée en séance. Nous avons pu constater la qualité de la négociation qui a pu se tenir entre les deux Conseils. Nous pensons effectivement que nous sommes arrivés à un protocole d'accord équilibré d'un point de vue gestionnaire suite à négociation.

En revanche, cette difficulté que nous avons eue avec notre délégataire montre que la DSP n'est pas non plus la couverture tous risques que l'on veut nous faire croire parfois. Cela fait perdre en maîtrise de service public, cela ne protège pas de tout risque juridique, cela demande énormément de compétences à notre Administration et de temps pour régler ces questions juridiques de négociation. Il y a des coûts en frais d'avocat, je crois que j'ai vu 40 000 €, ce qui n'est pas rien. On voit par ce type d'incidents et de problèmes que la DSP n'est pas la panacée, comme il est parfois dit.

L'accord est équilibré et le groupe va s'abstenir. C'est une décision de gestion.

**M. le PRÉSIDENT.-** C'est une explication de vote qui n'appelle pas de réponse de la part de M. ALLOUCH.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### VIII. LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA PROGRAMMATION DE SALLES DE SPECTACLES

---

**M. DAMIATI.-** Nous venons de parler de DSP. Comme vous le savez, la compétence gérée par l'Agglomération sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire est en place jusqu'à présent. Le contrat de délégation de service pour la gestion de nos salles de spectacles s'achève au mois de juin 2024. À ce titre, les villes de Vigneux-sur-Seine et de Draveil souhaitent intégrer le périmètre du futur délégataire, avec un nombre de spectacles entre trois et cinq. Nous avons fait appel à un maître-assistant d'ouvrage pour savoir quelle était la meilleure solution à poursuivre, et il s'avère que la conclusion de ce rapport est la continuité de la gestion au travers d'un délégataire pour ce contrat.

Nous avons consulté la commission des services publics le 12 juin dernier, qui a émis un avis favorable pour la continuité de ce contrat de délégation. Il est proposé ce soir au Conseil communautaire d'approuver le principe de délégation de service public concernant l'exploitation et la programmation de nos salles de spectacles. Ensuite, nous aurons l'occasion de reparler du lancement du marché une fois que cette délibération sera approuvée.

**Mme CIEPLINSKI.-** Aujourd'hui, à un an de la fin de contrat de concession actuel de la SOTHEVY, on nous présente un rapport sur les différents modes de gestion en matière d'exploitation et de programmation de salle de spectacles.

Ce rapport décrit les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion d'un point de vue administratif et gestionnaire, et pas au regard d'un projet politique. Dans ce rapport figure une analyse multi critères qui est partielle et discutable. Sept critères sont évalués : critère de la maîtrise du service public, critère économique, critère financier, de recrutement, social, pénal, critère de la facilité de mise en œuvre.

Sur le critère social, il s'agit de type de contrat salarié ou fonction publique territoriale. Je le précise pour le public.

Chacun des critères dans le tableau a le même poids. Ainsi, le critère de facilité de mise en œuvre est équivalent au critère de maîtrise de service public, ce qui me semble pour le moins contestable. J'aurais bien vu un coefficient de pondération pour la maîtrise du service public.

Chaque critère est évalué en mode binaire, c'est plus ou moins, 0 ou 1, sans nuances dans les écarts. Par exemple, si un mode de gestion est de 1 000 € supérieur par an aux autres, il est possible de mettre 0 à celui-ci et 1 à tous les autres.

Il n'y a pas de données chiffrées, notamment pour les critères financiers ou de recrutement, et donc, on ne sait pas ce qui est comparé. Il n'y a qu'un commentaire qualitatif.

Pourquoi y a-t-il ces sept critères et ceux-ci exclusivement ? Par exemple, il n'y a pas de critère sur le taux d'utilisation et d'ouverture au public des équipements culturels.

Je rappelle que nous avons, groupe RGE, posé une question sur la question des taux actuels d'utilisation et d'ouverture au public de nos salles, de nos équipements culturels, de nos salles de spectacle, et nous n'avons pas eu la réponse.

Je pense que c'est hétérogène d'une ville à l'autre. En tout cas, il ne nous semble pas optimal dans toutes les villes, et c'est un défaut du mode de gestion actuelle en concession de faire en sorte que le fonctionnement des salles soit totalement géré par le concessionnaire, ce qui en définit les conditions d'exploitation. En dehors de quelques jours de mise à disposition gracieuse des équipes, il va plutôt chercher à réduire l'ouverture pour éviter les dépenses d'intermittents, de prestataires techniques.

Bref, la conclusion de l'analyse présentée est que la DSP est notée à sept points sur sept. C'est le mode de gestion parfait !

Sept sur sept, je rappelle notamment qu'en matière de risque, c'est parfait.

La société publique locale est notée à 5 sur 7 et la régie publique à 2 sur 7.

Est-ce que nous partageons ces conclusions ? Est-ce que nous sommes convaincus par cette analyse, nous, élus du groupe RGE ? J'imagine que le suspense est grand dans la salle... Non.

Que nous manque-t-il ? Au-delà des limites que j'ai déjà mentionnées au-dessus des limites techniques de ce tableau, qui nous semble partiel et contestable, ce qui manque surtout, c'est une vision politique. On me rétorquera que les villes ont souhaité conserver la maîtrise de leur politique culturelle dans le domaine du spectacle vivant. Certes, et je ne le remets certainement pas en cause. Est-ce que cela empêche d'analyser ensemble les atouts de notre territoire et d'en tirer ensemble quelques axes de coopération ? Quelques orientations ?

Notre territoire possède de forts atouts pour valoriser le spectacle vivant, des atouts liés aux talents et aux compétences présents sur le territoire, des hommes et des femmes, des atouts liés à un riche tissu associatif, des atouts liés à un réseau dense de potentiels partenaires, que ce soient les

conservatoires ou les centres sociaux, des atouts liés à un nombre important d'équipements culturels de proximité. On parle là de neuf.

Aujourd'hui, et depuis que nous sommes en contrat avec la SOTHEVY, nous versons plus de 1,2 M€ par an à une société privée qui nourrit l'industrie culturelle plus qu'elle ne nourrit nos âmes. Nous sommes convaincus qu'avec de la volonté politique et le même budget annuel, il serait possible d'offrir une programmation plus riche, avec plus d'ouverture au public. Aujourd'hui, selon le rapport annuel 2022, qui est remis sur table, nous aurions 19 spectacles par salle et par an.

Une programmation plus diversifiée, en styles et en publics, une programmation plus locale, une programmation plus ambitieuse.

Comment ? Avec une SPL ou en régie, mais surtout en s'appuyant sur les atouts cités plus haut, notamment en s'appuyant sur les acteurs locaux, en ajoutant mise en réseau et synergie à la mutualisation déjà faite aujourd'hui et qui permet des économies d'échelle.

Nous voterons donc contre cette délibération pour cause de manque de vision politique et d'ambition dans le domaine des arts vivants.

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur DAMIATI ?

**M. DAMIATI.**- Je vous remercie, Madame CIEPLINSKI, pour vos commentaires. Je vais commencer en disant que je suis d'accord avec vous sur un point, sur la richesse et la qualité des artistes sur notre territoire. Vous avez parfaitement raison, nous sommes un certain nombre à partager cette opinion.

En revanche, sur tous les autres points, et là aussi, le suspense est à son comble, je ne partage pas votre avis notamment sur la mise à disposition des salles par le délégataire lorsqu'il y a des besoins. Nous n'avons aucune remontée s'agissant de difficultés pour mettre à disposition ces salles, au contraire. Je crois qu'un vrai travail de collaboration est fait avec le délégataire et que lorsque des demandes sont faites dans chacune des villes pour des activités – notamment associatives, il n'y a pas que le spectacle vivant, il y a aussi toutes les activités associatives –, les salles sont mises à disposition, sont prêtées par le délégataire.

Le président en préambule a noté le bon taux de remplissage de nos différentes salles, et là aussi, comme le disait M. ALLOUCH, c'est un métier. On ne s'improvise pas programmateur, tourneur, pour les différents spectacles.

À l'inverse de ce que vous dites, je pense que notre territoire est riche de sa programmation culturelle et cela fait aussi partie des atouts. Il y a une vraie diversité sur le territoire en fonction des salles, elles n'ont pas toutes les mêmes tailles, en fonction des choix et des desiderata de chacun. Nous avons une programmation dense, diverse et qui satisfait en tout cas le plus grand nombre, puisque le taux de remplissage est aux alentours de 90 %.

Concernant la subvention de 1,2 M€, c'est une subvention d'équilibre, qui nous permet simplement d'équilibrer les différentes dépenses. Vous imaginez bien que pour le territoire, au travers de ces sept salles, puisque Draveil et Vigneux-sur-Seine ne font pas encore partie de la DSP, 1,2 M€ serait un

budget très minime. Là aussi, en termes de gestion, que ce soit sur la programmation, sur la gestion ou les réservations, c'est un vrai métier, dont je trouve que la SOTHEVY le fait plutôt bien.

Il est proposé ce soir non pas de revenir sur la qualité de la prestation de notre délégataire, mais de repartir sur cette idée de DSP. Comme pour les piscines, il y a des métiers, et on voit bien les difficultés que nous avons en termes de recrutements et de personnels, sur lesquels il est difficile de s'improviser professionnel. Je pense que la gestion de nos salles, eu égard à la qualité du taux de remplissage et des spectacles fournis, ne s'improvise pas.

**M. le PRÉSIDENT.**- J'ajoute qu'objectivement, quand on regarde la qualité de la programmation depuis plusieurs années, la qualité est présente, la variété aussi, on touche de nombreux publics. Je précise que les élus à la culture des différentes villes, les maires sont associés aux choix de programmation, donc des desiderata des spectacles en fonction des souhaits de leur population, des habitants. Pour aller régulièrement à la sortie des spectacles ou à l'entrée des spectacles dans nos différentes salles, je dois dire que je vois essentiellement des personnes ravies de ce qui leur est proposé, du choix qui leur est proposé. C'est un métier, ce n'est pas facile à réaliser. Les taux de remplissage parlent d'eux-mêmes. Si on faisait un petit verbatim, un retour de nos habitants sur les spectacles proposés, je crois qu'il serait très positif, au-delà du débat sur la gestion en régie ou non, en DSP ou non.

Je vais au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### IX. TARIF D'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE DES ECOLES PIVEES AU SEIN DES PISCINES EN REGIE DE BRUNOY, DRAVEIL, EPINAY-SOUS-SENART, MONTGERON ET VIGNEUX-SUR-SEINE

**M. ALLOUCH.**- Il s'agit d'une délibération qui vient régulariser une situation qui n'était pas écrite comme telle dans le cadre d'une délibération sur l'enseignement de la natation scolaire pour les écoles privées, à hauteur de 50 € de l'heure.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est une régularisation, quelque chose qui se pratiquait mais qui n'avait pas été formellement voté.

**Mme CIEPLINSKI.**- Une remarque : nous sommes évidemment favorables à ce que les écoles privées puissent avoir accès aux équipements sportifs, cela semble tout à fait logique. L'apprentissage de la natation fait partie des programmes scolaires, et on sait que cela peut prévenir des dangers de noyade. En revanche, le coût affiché me semble très loin d'un coût de revient d'une heure de natation scolaire. Il semblerait donc que c'est une sorte de subvention, encore, plus ou moins déguisée à l'école privée. Je pense que ce n'est pas légitime d'avoir un coût si faible.

**M. le PRÉSIDENT.**- Damien, souhaites-tu répondre ?

**M. ALLOUCH.**- Non.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

X. HARMONISATION DES TARIFICATIONS D'ADHESION, DES ACTIVITES, DES SORTIES ET DES SEJOURS DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DES BERGERIES, DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE L'OLY « AIME CESAIRE » ET DE L'ESPACE JEUNESSE INTERCOMMUNAL DE L'OLY

---

**M. CHAZAL.**- L'an dernier, nous avons évoqué les tarifs sur les différents centres sociaux, notamment intercommunaux des Bergeries et de la prairie de l'Oly. Nous avons pu affiner le travail cette année pour avoir :

- l'adhésion annuelle obligatoire à la structure, ouvrant accès aux activités ;
- les activités proposées au sein de chaque équipement ;
- les sorties, en intégrant notamment une participation aux frais de transport ;
- les séjours, prenant en compte les ressources de familles (quotient familial) ;
- les modalités de remboursement en cas de désistement, sans justificatif, à titre compensatoire, des retenues.

Nous avons pu faire ce travail en regardant ce qui se pratiquait dans les communes de l'Agglomération. Vous avez le tableau joint dans votre note.

Il y a eu un avis favorable de la commission politique de la ville et nous avons appliqué le principe du quotient avec six tranches sur le tarif, et avec un tarif à 100 % pour les personnes hors du territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

**M. GUIGNARD.**- Notre dernière délibération sur le sujet date de juin 2022. Nous avons harmonisé les tarifs entre les centres sociaux des Bergeries et de l'Oly, mais sans faire une réévaluation globale.

Notre groupe avait à l'époque suggéré une baisse des tarifs. Avec la délibération d'aujourd'hui, il apparaît que les tarifs des adhésions et des activités seront maintenant à des niveaux acceptables.

Néanmoins, sur les tarifs des séjours, un effort aurait pu être fait sur la tranche 1. Il s'agit des familles ayant un coefficient familial CAF entre 0 et 545 €. Cet effort pourrait se traduire soit par une baisse du taux de tarification – vous avez retenu 30 % du tarif –, soit en créant une tranche supplémentaire pour les habitants aux plus faibles ressources.

Par ailleurs, nous pensons qu'il faudrait faire mieux connaître les activités de nos centres sociaux. Cela pourrait passer par l'organisation de porte-à-porte notamment dans les quartiers.

**M. CHAZAL.**- Un complément, en réponse à une question posée en commission, pour savoir quels tarifs pourraient être appliqués, dans le cas d'un séjour d'une semaine : pour un séjour d'une semaine à Barcarès, 182 € par jeune, le prix moyen est d'environ 52 € par jeune, avec le principe de quotient. Pour la tranche 1, c'est 54 €, et la tranche 9, 127 €. C'était pour répondre à votre question de la dernière commission.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XI. TARIFICATION ET PRESENTATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DE DRAVEIL « L'EXPLORATEUR »

---

**M. DAMIATI.**- La délibération concerne l'EPN, l'espace public numérique de Draveil appelé « l'Explorateur ». Il est proposé au Conseil communautaire de simplifier l'accès à cet EPN en retirant le paiement de 5 € qui était mis en place avec un abonnement à vie, ainsi qu'une carte d'inscription à 2 € et en rendant ces droits d'inscription complètement gratuits.

Cela pour des questions de simplification et de compréhension pour le public concerné.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

XII. VERSEMENT DES AIDES A L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE

---

**M. CHAZAL.**- En remplacement de ma collègue Christine GARNIER, nous soumettons à validation une demande de prime individuelle pour une jeune médecin généraliste s'installant au sein d'un cabinet médical à Epinay-sous-Sénart. Vous avez une note sur son identité. Le cabinet médical sera situé rue de l'Ile-de-France à Epinay-sous-Sénart en quartier politique de la ville, avec un suivi de médecine générale classique, suivi pédiatrique, gynécologique et de visite à domicile. Vous avez le descriptif pour les besoins utiles à l'installation, de type travaux, peinture, etc.

Ce docteur est implanté au sein d'un cabinet où exercent déjà trois médecins généralistes et deux infirmières. Elle présente une volonté de s'impliquer activement au sein de la CPTS du Val d'Yerres par des actions de prévention en direction des parents et des actions d'éducation thérapeutique au diabète.

Les primes sollicitées sont :

- une prime d'installation de 30 000 €, versée en deux fois ;
- une prime d'exercice forfaitaire à 10 000 € par an, renouvelable jusqu'à cinq années.

Ces deux demandes sont éligibles à la subvention selon les critères fixés par la délibération cadre.

Concernant les aides individuelles, je l'ai dit, 30 000 € pour la prime d'installation, et 10 000 € pour la prime d'exercice dans la limite de cinq médecins, garantissant un niveau de revenus minimum.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est une délibération traditionnelle chaque fois que nous aidons des médecins à s'implanter sur notre territoire.

**M. GUIGNARD.**- C'est l'occasion d'avoir des informations sur le contrat local de santé. Est-ce que le sujet avance ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Christine GARNIER n'étant pas présente, je propose que nous fassions ce point au prochain Conseil. La vice-présidente étant absente ce soir, c'est délicat de le faire en son absence.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*



XIII. PROTOCOLE DE PARTENARIAT RELATIF A LA REALISATION DE LA ZAC DU 8 MAI 1945 DANS LE CADRE DU PRIR QUARTIER DE LA CROIX BLANCHE A VIGNEUX-SUR-SEINE

---

**M. DONEKOGLU.**- Je souhaiterais intervenir sur cette question. Excusez-moi pour le ton que je vais utiliser, mais de temps en temps, je pense qu'il est utile d'être brusque pour faire comprendre certaines choses.

Personne n'est contre l'idée de renouveler ou de restructurer l'espace urbain en fonction de l'évolution démographique, économique ou sociale, qui façonne une commune au fil du temps. Personne n'a non plus intérêt à s'opposer au projet s'il est réellement dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, si le projet en question semble bien étudié.

En revanche, lorsqu'il y a des incohérences, des dysfonctionnements basiques du projet au bon fonctionnement de la vie en société, des points de vue des riverains et des élus occultés par les décideurs, il va de soi qu'il y aura des dissidences et des résistances au projet. C'est la raison pour laquelle je prends la parole ce soir.

Quel pourrait être le problème sur ce programme ? Lorsque vous élaborerez un programme de cette ampleur impliquant le fonctionnement d'une commune et la vie des habitants, quoi de plus logique que de veiller aux mesures garantissant son bon fonctionnement ? Ce programme s'appuie sur des mesures de bon sens. Dans une ville comme Vigneux, nous constatons quotidiennement des actes inqualifiables, et ces méfaits sont généralement commis justement dans des quartiers où il y a eu des restructurations, des renouvellements.

Pour ne citer que les événements d'hier soir, les locaux de la police municipale ont été incendiés, ou alors c'était la régie... Je crois que c'était la régie. Les policiers étaient attaqués de toutes parts, les incendies sur plusieurs points à la Croix Blanche, dans le quartier de l'Oly, le McDonald a été forcé et saccagé, et pour finir, un homme a détruit les caméras de vidéosurveillance à l'aide d'un fusil à pompe. Vous me direz que c'est inévitable, que c'est un phénomène général qui touche bien des communes, car ce sont des émeutes urbaines.

Je vous répondrai qu'en temps normal, hors émeute, nous avons des individus qui, à scooter, tirent au fusil à pompe, jettent une grenade en pleine journée au milieu des habitants. C'est dans ces conditions que vous souhaitez reconstruire ?

Notre demande et celle de la majorité des habitants de Vigneux-sur-Seine est simple, il est indispensable d'avoir une police et des effectifs suffisants pour garantir la sécurité et la tranquillité des Vigneusiens et la réussite du projet que vous soumettez au vote ce soir.

Sans cette mesure indispensable, il est inutile de rêver.

Pour rappel, voici les grands objectifs de ce programme :

Plus de mixité résidentielle. Nous disons qu'il n'y en aura pas, puisque les mêmes arguments étaient avancés lors du programme de la Croix Blanche et du Clos de la Régale, et la mixité n'existe pas. C'est un argument vitrine Potemkine, qui n'engage que ceux qui les prononcent et ceux qui veulent y croire.

Plus d'attractivité économique et commerciale. Il n'y aura aucun commerce viable tant qu'il n'y aura pas de sécurité pour les commerçants. Les commerçants ne s'installent que s'ils sentent qu'ils peuvent travailler en toute sécurité.

Le projet de transformation du quartier prévoit un quartier plus ouvert et mieux maillé, la création d'une nouvelle trame favorisant le développement des circulations douces au sein du quartier. Nous voyons tous les jours des meutes de deux-roues agissant en bande pendant des heures, roulant à contresens sur les trottoirs, grillant les feux rouges, sans être dérangés par la police. N'ayez aucun doute, ils prendront soin de vos voies dites douces.

Un renouvellement important du bâti, la création de 190 logements, la démolition d'une tour de 76 logements locatifs sociaux, du marché du centre commercial, la réhabilitation de 200 logements locatifs sociaux existants. Je vous conseille d'aller voir les habitants de la place du 14 juillet, qui vivent l'enfer avec les dealers dans les cages d'escalier, les coups de feu, les rodéos nocturnes, les dégradations diverses de parties communes de bâtiments pourtant récents.

Vous me direz après tout cela que la question de l'ordre, des effectifs, de la création de commissariat de police dépend des autorités politiques des plus hautes sphères. Je vous répondrai peut-être : alors, pourquoi un certain nombre de maires de cette assemblée semblent-ils hostiles à défendre cette solution ? Pourquoi le maire, M. CHAZAL, pour une simple question de principe, n'appuie pas cette demande légitime quand bien même le résultat serait négatif ? Pourquoi le président de cette assemblée n'alerte-t-il pas tous ces relais pour influencer les décideurs des plus hautes institutions ?

Je souhaite malheureusement évoquer – désolé, il n'y a pas de récupération politique, mais je l'évoque quand même – un triste événement pour illustrer la suite de mon argumentaire. En décembre 2022, un immeuble d'un quartier de Vaulx-en-Velin fut victime d'un incendie criminel déclenché par des dealers squattant le hall pour vendre leur drogue. Bilan : 10 morts, dont 4 enfants.

Plus tard, en écoutant les témoignages des habitants, nous apprenions, surpris, que le quartier avait fait l'objet de plusieurs plans de renouvellement, un peu comme ce que nous sommes en train de voter ce soir, engloutissant plusieurs millions d'euros de fonds publics. Malgré les plaintes des habitants du quartier, qui demandaient l'expulsion des dealers, rien n'a été fait, on a continué les coups de pinceau.

Beaucoup d'entre vous n'ont probablement jamais mis les pieds dans ces quartiers, ou une fois dans l'année pour la parade publicitaire, ce qui vous donne le droit de voter à la place des gens. Vos plans urbains vous donnent sans doute bonne conscience derrière vos prestigieux postes, et vos noms seront mêlés à ces quartiers remodelés. Derrière vos plans, vos chiffres, vos ambitions, il y a des vies avec des hauts et des bas, des gens modestes qui souhaitent un avenir pour leurs enfants, des petites voix que vous n'entendez pas, ou seulement quand c'est trop tard. Vous êtes ici pour servir ces petites vies et il faudrait peut-être commencer par les entendre. Ces gens ne réclament pas des coups de pinceau, mais une police pour vivre en sécurité et tranquilles.

**M. CHAZAL.-** Nous avons passé la délibération en Conseil municipal d'hier ou avant-hier, il n'y avait pas cette même intervention. Je tiens à le préciser. Nous avons un point de divergence sur ce sujet. Nous travaillerons sur ce projet pour le bien des habitants et c'est bien la raison pour laquelle les Vigneusiens ont voté pour notre programme et pas pour le vôtre !

**M. DUPONT-AIGNAN.** - L'intervention de notre collègue nous oblige à réfléchir. Ce n'est pas parce que l'État n'assure pas la sécurité des Français que nous devons renoncer à des opérations urbaines. On déverse des milliards et si la sécurité n'est pas assurée, on voit le résultat. Le cri d'alarme de notre collègue nous oblige quand même, et je pense qu'à Vigneux-sur-Seine, on a beau dire que mon projet était irréaliste, tant que Vigneux-sur-Seine n'aura pas son propre commissariat, nous n'en sortirons pas. Je pense que nous devrions tous tirer dans le même sens pour avoir ce commissariat à Vigneux-sur-Seine, parce que la situation est dramatique. Quelle que soit la bonne volonté des uns et des autres, je ne vais pas m'immiscer dans un conflit municipal, mais on va déverser à nouveau des dizaines de millions et rien ne changera.

Voilà le problème de fond, et la situation se dégrade.

**M. le PRÉSIDENT.** - Je sou mets à votre vote la délibération.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 1 voix contre de M. DONEKOGLU et 5 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, M. DUPONT-AIGNAN)*

#### XIV. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RESSOURCERIE DE MONTGERON LA FABRIQUE A NEUF ET LE VAL D'YERRES VAL DE SEINE

---

**M. GALLIER.** - Une visite il y a un an de la ressourcerie m'a bien montré tout l'intérêt de ce qu'il s'y passait.

La délibération est simple, il s'agit de renouveler le dispositif conventionnel que nous avons avec la ressourcerie et de porter, c'est ce qui est significatif dans la nouvelle convention, l'objectif de valorisation qui était fixé à 363 tonnes et qui a pu évoluer depuis 2015, date de la première convention. Il passe dans cette nouvelle convention à 400 tonnes, soit une progression de 10 % du tonnage valorisé en 2022.

Cela représente un engagement de la collectivité de 68 000 € maximum.

**M. SELLAMI.** - Comme cela vient d'être présenté, cette convention avec la ressourcerie de Montgeron est un renouvellement. C'est bien que depuis plusieurs années, nous participions au financement de cette structure qui évite des tonnages dans les centres de traitement des déchets du SIVOM et du SIREDOM.

Je voudrais que l'on s'arrête un instant dans ce Conseil – puisque nous la renouvelons d'année en année sans peut-être prendre le temps d'y penser – pour y réfléchir. Qu'achetons-nous exactement à travers cette convention avec la ressourcerie, et quel service achetons-nous ? Comme c'est dit et détaillé dans le rapport d'activité de cette année, nous achetons un travail fin de récupération d'objets qui seraient sans cela des déchets et qui partiraient en déchetterie. C'est une récupération et un tri extrêmement fin qui demandent du travail, du travail humain et qui permet des résultats bien plus élevés en termes d'enjeu que ce qui peut être fait en déchetterie. Ainsi – là encore, je cite les données de notre rapport d'activité –, 38 % des tonnages déposés à la déchetterie sont revendus en boutique. C'est réellement du réemploi et de l'économie circulaire. Ce travail a une vraie valeur.

Ce sont 60 % valorisés dans les filières avec un tri beaucoup plus poussé que ce qui est fait en déchetterie, puisqu'en déchetterie, on massifie dans quatre flux différents, dont des bennes de tout-venant, alors que là, le tri est fait à l'origine et de manière beaucoup plus fine sur un tri par matière.

Combien ce travail est-il valorisé ? Avec la convention actuelle que l'on nous demande de renouveler, on le valorise à 170 € la tonne. Le coût de traitement du SIVOM et du SIREDOM est en moyenne de 240 € la tonne. Nous payons 30 % moins cher ce travail, qui pour autant nécessite du travail et permet de satisfaire certains de nos objectifs de circularité, que ce que nous payons au SIVOM et au SIREDOM.

Sur ce point, c'est une question à se poser et je pense que nous ne nous la sommes jamais posée dans ce Conseil sous cette forme.

Il y a un travail à faire sur la rémunération de cette structure, structure qui, en plus des avantages et des résultats que je viens de citer, assure un travail de formation d'agents qui travaillent et sont sensibilisés au tri.

J'ajoute que ce travail rejoint un des axes de notre plan climat. Je le cite, mais nous le connaissons tous par cœur, il s'agit de l'action 4.2, réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets.

Comment sommes-nous outillés pour satisfaire cette obligation ? Pour l'instant, sur le territoire, à ma connaissance, la ressourcerie est le seul outil en ce sens.

Comme je viens de le dire, nous ne le soutenons qu'à hauteur de 30 % moins cher que ce que nous payons la tonne au SIVOM ou au SIREDOM.

Je ne serai pas plus long, mais je pense qu'il faut travailler – nous avons eu récemment une commission spéciale déchets, dont j'espère qu'elle deviendra annuelle – sur la rémunération et la pérennisation de cet outil qui est et qui reste fragile. C'est une structure qui demande beaucoup d'emplois et qui nécessite tout notre soutien, y compris à travers d'autres instruments, comme peut-être à la fois la date de versement des subventions dans l'année – leur compte de résultat est très fragile, et plus tôt le versement de cette subvention intervient, plus ils sont sécurisés pour l'année –, et à travers également des garanties pour les investissements qu'ils doivent mener, et qu'ils doivent mener seuls, puisque l'Agglomération, à ma connaissance, ne participe pas aujourd'hui aux investissements que mène cette structure, encore une fois, très fragile.

Nous nous associerons évidemment au vote de cette convention, et nous nous en félicitons.

Nous demandons que ce soutien soit renforcé, pérennisé, parce qu'il est prometteur et porte des pistes sur ce que nous devons faire à plus grande échelle sur l'Agglomération.

**M. le PRÉSIDENT.** - Merci.

Votre prise de parole a été bien entendue et bien enregistrée. C'est un objectif que nous partageons tous dans cette salle.

**M. GALLIER.** - Les questions posées ont tout leur intérêt et toute leur pertinence. Je laisserai la vice-présidente chargée de ce dossier y répondre le cas échéant.

**M. le PRÉSIDENT.**- Le message sera transmis.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XV. MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR ELARGIR SON VERSEMENT AUX AMENAGEMENTS CYCLABLES COMMUNAUX CONNECTES AUX ITINERAIRES DU SCHEMA COMMUNAUTAIRE DES LIAISONS DOUCES

---

**Mme RAGOT.**- Il s'agit ce soir de faire évoluer le fonds de concours que nous avons adopté lors de notre séance du 20 octobre dernier, où nous avons approuvé à l'unanimité le schéma communautaire des liaisons douces. Dans ce schéma, il y a plusieurs éléments. Très synthétiquement, il y a évidemment un maillage du territoire en voies douces et voies cyclables. Il y a également des mesures d'accompagnement d'aménagement et tout un volet autour de la pédagogie relative au vélo.

Pour inciter davantage les communes qui le souhaitent à accélérer la mise en place de leur plan vélo communal, il vous est proposé ce soir que notre Agglomération puisse les aider à hauteur de 50 % du montant des travaux, dans la mesure où les pistes cyclables qui seraient réalisées, qui sont des pistes cyclables communales, viennent se rattacher à notre réseau structurant au niveau du territoire.

J'en profite pour vous dire également, le président l'a rappelé dans son propos liminaire en début de séance, que nous travaillons actuellement avec les acteurs associatifs et le Codev, je les remercie parce que j'en vois un certain nombre présents ce soir, à un suivi dans la mise en œuvre du schéma communautaire de liaisons douces, que nous allons travailler ensemble sur un certain nombre d'éléments qui viendront enrichir notre projet, notamment un guide des bonnes pratiques et tout ce qui peut être mis en place dans nos neuf communes pour inciter les habitants à prendre leur vélo plutôt que leur voiture.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver la mise en place de ce fonds d'amorçage.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

**M. SELLAMI.**- Le fait de commencer à cofinancer les liaisons d'intérêt communal qui viendraient se brancher sur les liaisons d'intérêt intercommunal est une bonne idée. C'est une bonne idée de commencer par les liaisons les plus avancées en termes de conception. Ce point est important.

La question que je soulevais porte sur ce qui vient d'être cité par Valérie RAGOT. Nous nous félicitons de la modification du règlement du fonds de concours qui permettra de financer ces liaisons d'intérêt communal, mais comme l'a cité Mme RAGOT, cela ne suffira pas pour mettre des vélos dans nos rues, et surtout, pour y réduire le nombre de voitures.

Il a été cité le fait de financer la pédagogie autour du vélo. Qu'est-ce que nous engageons dès 2023, en termes de financement de soutien à la pédagogie autour du vélo ? Je n'ai encore pas vu les éléments que nous soutenons.

**Mme RAGOT.**- En commission, nous avons adopté le fait que la durée de ce fonds d'amorçage n'était pas de 18 mois mais de deux ans. Je voudrais donc que ce soit bien là-dessus que nous nous prononcions ce soir, conformément à la décision ou l'avis de la commission.

Par rapport à la question de M. SELLAMI, c'est tout à fait l'enjeu aujourd'hui et le travail que nous menons avec l'ensemble des acteurs associatifs et du Codev. Immédiatement, nous ne finançons pas de pédagogie, mais nous travaillons dessus. C'est bien toute l'ambition qui est la nôtre d'essayer d'avoir quelque chose que nous pourrions initier à l'échelle de notre territoire dans le cadre de partenariats. Nous sommes en train d'y travailler. Nous avons une nouvelle séance prévue avec le Codev et les associations à la rentrée à ce sujet, mais c'est en route, pas complètement en selle, mais en route.

**M. SELLAMI.**- Merci pour cet élément de réponse. J'insiste tout de même sur ce point : soutien aux associations, partenariat avec les associations. Pour l'instant, on se paie de mots, on ne paie pas d'intervention réelle et concrète. Il va falloir que cela se traduise par des soutiens réels, par de l'emploi, par du travail. Il faut que les associations puissent avoir les moyens de former des gens, de les former à la pratique du vélo, de les inciter, de faire des balades à vélo, de lever les peurs et les appréhensions qu'il y a autour de cela. Cela va avoir un coût, comme ce que je citais sur l'économie circulaire, tout cela demande du travail humain et un soutien à ce travail humain. S'il est fait par des associations, c'est très bien, mais il serait temps d'avoir des manifestations concrètes de ces volontés qui ont été manifestées et qui viennent d'être rappelées.

**M. DUPONT-AIGNAN.**- Une remarque et une question. La remarque est que la meilleure des pédagogies est la continuité du réseau là où cela bloque. Les gens ne sont pas idiots. S'ils peuvent passer à des endroits là où ils ne passent pas aujourd'hui, ils prendront le vélo. Il n'y a pas besoin de faire de grand cinéma pédagogique, il faut résoudre les blocages que nous connaissons dans toutes nos villes, puisque nous y sommes confrontés.

A-t-on une hiérarchisation des points de blocages principaux pour des investissements rapides ? Deux ans, cela passe vite. Dans beaucoup d'endroits, nous voulions mettre des pistes cyclables. Or pour mettre une piste cyclable, il faut que les habitants riverains l'acceptent un minimum. La pédagogie n'est pas à l'égard des cyclistes mais des riverains. À un moment, on peut faire de grands discours, mais il faut débloquer les points de blocage qui empêchent une circulation harmonieuse dans l'ensemble de notre Agglomération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Un mot sur le travail qui a été fait ?

**Mme RAGOT.**- Je partage, c'est le sens du travail qui est fait avec les services techniques et les élus des communes. Un gros travail par séquence a été fait, tronçon par tronçon, où il y a l'identification des points durs avec une hiérarchisation, sachant qu'après, la mise en œuvre reste la compétence de la commune et le choix de la commune, bien évidemment.

Il est important de le dire, mais l'enjeu est d'assurer les continuités cyclables. Le travail d'identification des points durs a bien eu lieu avec l'ensemble des communes.

**M. DUPONT-AIGNAN.** - Peut-être ne l'ai-je pas vu et je m'en excuse, peut-être faudrait-il le faire passer aux élus. Peut-être cela a-t-il été fait, mais à ce moment-là...

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous le diffuserons.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XVI. SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE – AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL – MODIFICATION STATUTAIRE

---

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

XVI. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT SUD PARISIENNE (ALEC)

---

**M. le PRÉSIDENT.**- En l'absence de Sylvie CARILLON, je propose à Romain COLAS de le présenter.

**M. COLAS.**- Il s'agit de renouveler notre partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat sud parisienne, qui a vocation à nos côtés à tendre à répondre à trois objectifs :

- l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique ;
- la promotion et le développement des énergies renouvelables ;
- l'écoconstruction et les matériaux biosourcés.

L'ALEC est appelée à intervenir à destination des particuliers et du grand public, à destination des copropriétés et des syndicats, en appui aux collectivités, ainsi qu'aux acteurs économiques du petit tertiaire.

Le renouvellement de la convention suppose un engagement financier de notre intercommunalité à hauteur de 65 000 € sous forme de subvention à l'ALEC.

**M. SELLAMI.**- Il s'agit d'un renouvellement d'une convention initiée il y a deux ans, me semble-t-il, avec l'ALEC. On peut se féliciter de la progression, à la fois, même si elle reste modérée, de la subvention de notre soutien à l'ALEC et de l'activité de cette association sur notre territoire, d'autant plus que cet ALEC concourt à certaines de nos actions du PCAET. Je ne me lasse jamais de rappeler le nom de nos actions de notre programme PCAET, puisque comme je les entends assez peu citées dans nos prises de parole et dans nos interventions, j'aime en rappeler le doux nom.

L'ALEC nous aide à contribuer à l'action 3.1, engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics, et à l'action 3.2, identifier le besoin en rénovation sur le territoire.

Ce soutien est évidemment bienvenu. Je me permets néanmoins de rappeler la remarque que j'ai faite l'an dernier dans cette même salle et cette même assemblée. Il est très bien de nous donner des indications de volume d'activité de l'ALEC. Là encore, c'est rappelé dans le rapport d'activité, ce sont 1 206 rendez-vous conseils qui ont eu lieu sur les neuf communes de l'Agglomération, avec 10 animations et 20 rendez-vous de copropriété. C'est très bien de nous donner des éléments chiffrés d'activité, mais je demandais l'an dernier que l'on puisse commencer à avoir des indicateurs de résultat, d'impacts. C'est très bien... On prouve notre obligation de moyens, on ne prouve pas notre obligation de résultat. À combien de chantiers de rénovation ces 1 206 rendez-vous conseils ont-ils donné lieu ? Ce point doit être mesuré, car si on ne peut pas mesurer, on ne peut pas corriger. Je répète la phrase que j'aime particulièrement : si on ne peut pas mesurer, on ne peut pas corriger.

Il serait bon de demander dès cette année 2023 à l'ALEC de se donner les moyens, éventuellement de financer ces moyens, car c'est peut-être une charge supplémentaire pour eux, mais de pouvoir mesurer a posteriori en recontactant les personnes ayant sollicité un rendez-vous conseil six mois, un an, deux ans après, si elles ont mené le chantier de rénovation qui a été évoqué, et sinon, quels en ont été les freins.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je propose que l'Administration interroge l'ALEC pour récupérer les données globales, et surtout, les résultats des différentes interventions pour qu'on puisse avoir une vision claire sur l'efficacité du dispositif pour un de nos prochains Conseils.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

XVIII. RESILIATION DE PLEIN DROIT DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ATTRIBUE A L'ADCI POUR LA GESTION DU CINEMA LE PARADISO A YERRES.

**M. DAMIATI.**- Vous en parlez également en préambule, c'est la résiliation de plein droit de la DSP attribuée à l'ADCI pour la gestion du Paradiso. L'ADCI a dû fermer au travers d'une décision du Tribunal de commerce qui a prononcé sa liquidation judiciaire. J'en profite pour remercier M. et Mme DESMOULIN pour toutes ces années de travail et de collaboration avec notre territoire. Nous partageons leur peine par rapport à cette liquidation judiciaire. Il est donc proposé de constater la résiliation de ce contrat suite à cette décision et de reprendre en régie, comme M. le président l'a indiqué, la gestion du cinéma le Paradiso, qui a pu ouvrir ses portes hier, le 28. Je souligne là aussi, je remercie le travail de l'Administration qui en un temps record a réussi à trouver des solutions et faire en sorte que cette fermeture ne soit que trop courte.

**Mme CIEPLINSKI.**- Une fois n'est pas coutume, je m'associe aux propos de M. DAMIATI, à la fois sur la tristesse de la faillite qui a conduit d'ailleurs à la fermeture du Buxy, et à la réjouissance de cette reprise en régie publique et de cette ouverture du Paradiso hier soir, avec la diffusion des *Algues vertes*, qui ont été mentionnées dans les actualités en début de séance.

Néanmoins, c'est le thème de la tribune du magazine de l'Agglomération, magazine qui est ici sur la table. Je ne ferai pas très long, car vous pourrez le lire.

J'ai quand même une question. Je sais bien que nous ne sommes que quatre, les élus du Rassemblement des élus de gauche et écologistes, et vous ne tremblez pas de peur d'avoir un vote majoritaire négatif. Néanmoins, ma question est : que se serait-il passé si ce soir, nous avions majoritairement voté contre cette délibération ? Finalement, la décision a été prise, cela a été fait, les services ont remarquablement travaillé, le cinéma a ouvert hier. C'est une question de principe et de respect de la démocratie. Encore une fois, je me réjouis de cette réouverture, mais celle-ci a lieu avant même que nous délibérions dans cette assemblée, où nous représentons les citoyennes et citoyens.

J'espère que j'aurai une réponse sur cette question. Sinon, j'en profite aussi pour vous dire que nous avons quelque inquiétude sur les conditions de reprise du personnel et que nous espérons que cette belle nouvelle de reprise en régie sera assortie de conditions de travail satisfaisantes pour l'ensemble des personnels, en termes de charge.



Je rappellerai également, parce que nous l'avons annoncé dans la tribune, donc nous le faisons, nous demandons que la nouvelle structure puisse retrouver un poste dédié à la programmation jeunesse. Nous demandons aussi qu'un travail soit enclenché dès maintenant pour qu'en 2024, une harmonisation des tarifs puisse être faite et que cela s'aligne sur les tarifs plus bas du Cyrano. Beaucoup de cinéphiles demandent à avoir une carte d'abonnement commune pour les deux équipements, et je pense qu'il faut encourager la fréquentation de nos cinémas.

Nous soutenons et nous réclamons cette harmonisation vers le bas.

Enfin, nous demandons qu'une étude soit mise en place et approfondie pour vérifier la faisabilité ou non de l'ouverture d'un troisième cinéma en régie, qu'une salle puisse ouvrir ses portes à Boussy-Saint-Antoine, qui n'a plus de cinéma de proximité.

**M. DAMIATI.**- J'ai envie de dire que nous sommes d'accord sur le fond, c'est plutôt une bonne chose et je vous en remercie. Concernant cette délibération, comme indiqué, c'est une réalisation de plein droit eu égard à la décision du Tribunal de commerce d'Evry prononcée à l'encontre de la société ADCI. Sur l'ouverture, nous avons évoqué la reprise de nombreuses fois en régie, et lors de la commission, il a été également évoqué ce sujet, qui a été validé par l'ensemble de nos collègues.

On ne peut que s'en réjouir et c'est dommage que vous mettiez le doigt sur ce point, car si nous n'avions pas trouvé de solution ou que nous avons opté pour une autre solution, j'imagine les commentaires que vous auriez pu faire. Rassurons-nous et soyons satisfaits de cette réouverture et de la reprise du personnel avec les garanties qui doivent lui être accordées, et sur lesquelles nous serons très vigilants.

Concernant l'harmonisation des tarifs, aujourd'hui, il fallait rouvrir le Paradiso, c'est ce sur quoi ont travaillé les services de l'Agglomération. Ils ont fait un gros travail, ce n'était pas gagné d'avance, cela n'a pas été simple. Ils ont été mobilisés pendant plusieurs semaines, cela a pris une grande partie de leur temps, pour parvenir à cette réouverture à laquelle nous avons participé avec Olivier. La salle n'était pas tout à fait pleine, mais il y avait déjà beaucoup de monde et c'est une très bonne chose.

Concernant la tarification, le premier objectif était de rouvrir. Nous allons travailler sur une harmonisation des tarifs, de la programmation, avec comme premier exemple une directrice commune pour ces deux cinémas qui sont presque à côté l'un de l'autre, pour justement éviter des mises en concurrence et avoir une vraie harmonisation et à terme, je l'espère, une carte qui pourra être utilisée sur ces deux cinémas gérés en régie.

Enfin, en ce qui concerne Le Buxy, là aussi, nous sommes dans une approche privée. J'espère que des solutions seront trouvées, je n'ai pas plus d'information à ce niveau. Je souhaiterais également indiquer que sur notre territoire, nous avons en projet l'ouverture d'un prochain cinéma à Draveil, l'Orangerie, sur lequel les choses avancent plutôt bien. Là aussi, on peut se réjouir d'une prochaine ouverture et d'avoir une offre culturelle et cinématographique la plus large possible sur notre territoire.

Je terminerai en disant que les cinémas ne peuvent survivre, qu'ils soient gérés en régie ou à titre privé, que s'il y a des spectateurs. J'invite les spectateurs à aller au Cyrano, au Paradiso, prochainement à l'Orangerie, et aussi dans les cinémas autres pour que l'activité cinématographique

en France, qui est assez riche, qui est parfois critiquée, mais dont on peut se réjouir, continue de nous être proposée.

**M. GAUDUFFE.**- Un commentaire et une question. Le commentaire est que nous nous réjouissons de la réouverture du cinéma le Paradiso, ne serait-ce que parce que des soirées débats y sont organisées, suite à la projection de films. C'est pour le plus grand plaisir des associations, en particulier celles chargées de jumelage.

La question est la suivante : j'ai bien noté qu'il y avait un maintien des tarifs en vigueur, mais en relisant ceux-ci, une ligne interroge a priori : la ligne « tarif institutionnel », fixée à 2,50 €. Serait-il possible de savoir à quoi cela correspond ? Si ce n'est pas possible ce soir, peut-être pouvons-nous avoir l'information ultérieurement.

**M. DAMIATI.**- La ligne tarif institutionnel, ce sont peut-être les tarifs qui ont été proposés pour les différents CCAS ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Je propose que l'on fasse la recherche et qu'on vous apporte la réponse, peut-être, avant la fin du Conseil, si on peut trouver les éléments de réponse.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je soumetts à votre vote.

**Mme DOLLFUS.**- Pour préciser le propos de M. DAMIATI, les travaux concernant l'Orangerie sont en cours, ce sont des travaux de réhabilitation, pour un cinéma qui aura trois salles, 285 places. Le projet devrait aboutir et la fin des travaux est prévue pour la fin d'année. Nous espérons tous à Noël nous réjouir et pouvoir retrouver nos salles de cinéma.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous nous en réjouissons tous.

**M. DAMIATI.**- Pour répondre à Fabrice, ce qui est indiqué en tarif institutionnel est pour les groupes scolaires, et les groupes.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

#### XIX. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)*

#### XX. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2022

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous fais grâce de la lecture du rapport d'activité, vous l'avez tous sous les yeux. Je vous félicite collectivement de la qualité de nos débats tout au long de l'année, qui permettent d'avoir une activité soutenue au service des habitants dans cette Agglomération, et remercie l'ensemble de l'Administration qui est derrière moi pour le travail fait tout au long de l'année. Je peux vous dire que ce n'est pas facile et que c'est un travail qui dans l'ensemble porte ses

fruits. Je les remercie au nom de l'ensemble de cette salle et des élus présents. Merci à l'Administration.

Le rapport d'activité, sauf s'il suscitait une envie de prise de parole....

**M. SELLAMI.**- Nous voulions commencer par nous associer aux félicitations que vous venez d'adresser aux services, parce que le rapport d'activité cette année est beaucoup plus précis et comporte beaucoup plus de données, de chiffres que les éditions précédentes. C'est à saluer et à encourager. Pour ne pas répéter ce que je disais tout à l'heure, si on peut mesurer, on peut corriger, cela va clairement dans le bon sens.

En termes de commentaires sur certaines des pages, le plan climat est cité, il donne lieu à un début de page, on peut espérer que cette partie sera plus musclée dans le rapport d'activité 2023. Comme par ailleurs, puisqu'on parle de communication, c'est un outil de communication au service des services tout au long de l'année, qui mériterait d'être plus connu et d'être plus valorisé, y compris dans les Conseils auprès des autres Conseillers. J'insiste sur le point de communication, parce que c'est un élément majeur de nos différentes politiques et de nos différents choix.

Lors de la dernière réunion qui avait été tenue à la MAC, nous avons constaté que le plan climat n'était pas encore sur le site Internet, cela a été corrigé. Un point à régler tout de même : vous regarderez ce qui a été mis en ligne, c'est le dossier de consultation du plan climat, qui fait référence au dossier de consultation. Les pièces mises en ligne correspondent encore à la version du dossier de consultation et non à la version que nous avons adoptée. Il y a quelques réglages à apporter sur cet article de notre site Internet.

J'en profite pour rappeler un engagement que nous avons collectivement pris, chers collègues, en votant à l'unanimité le plan climat en octobre dernier : dans deux des actions – je ne me lasse pas d'en citer le titre – , l'action 1.14, « sensibiliser, informer le grand public et les entreprises et communiquer sur la protection environnementale », mais aussi l'action 3.6, « sensibiliser et faire évoluer les comportements », nous nous engageons pour 2024 à insérer dans les publications municipales de nos neuf communes un volet systématique et partagé par l'Agglomération de quatre pages – c'est cité dans l'une des actions –, sur les actions du plan climat, la sensibilisation environnementale et les gestes à mettre en œuvre dès maintenant, pour commencer à avancer dans la direction que nous citons.

Comme nous nous sommes promis collectivement de publier cela à partir de 2024 – c'est un objectif 2024 –, que nous sommes mi-2023, je fais le lien avec le rapport d'activité. Il faut que nous musclions notre communication auprès du grand public sur ces éléments, et le rapport d'activité peut en être une des briques.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous rejoignons tous votre préoccupation. La seule chose est que le rapport d'activité est un document un peu coûteux et qu'il peut être imprimé à un certain nombre d'exemplaires, sans doute pas à l'échelle de la population, malheureusement, à la fois d'ailleurs pour des raisons écologiques et financières. En revanche, nous vous rejoignons tous, avec les maires autour de la table. Pour être un lecteur assidu des différents journaux municipaux et revues municipales, la question du plan climat est régulièrement évoquée, pas sous la forme d'un supplément de quatre pages, mais est plus régulièrement abordée maintenant qu'elle ne l'était

précédemment. Je ne suis pas le seul à l'avoir remarqué. Mais je vous rejoins sur la nécessité d'une communication grand public.

**M. SELLAMI.**- Dans les fiches actions du plan climat, nous avons collectivement décidé d'un quatre pages régulier dans tous les magazines. Il y aurait un vrai intérêt à ce que ce quatre pages soit réalisé par les services de l'Agglomération avec le concours des services communication des communes, mais que le contenu soit mutualisé.

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour votre dernière séance, nous vous donnerons un gage à la fin de la séance, nous vous ferons réciter l'intégralité des fiches actions dans l'ordre, numéro par numéro, avec les titres correspondants. Je crois que vous les connaissez bien.

Je vous propose de donner acte que vous avez bien reçu ce rapport d'activité et que vous allez le lire consciencieusement à l'issue de la séance.

*(Il est donné acte sur le rapport d'activité.)*

#### XXI. MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RGE

---

**M. CARRÈRE.**- En préambule, je rappelle l'historique de cette motion proposée lors du précédent Conseil communautaire du 13 avril. À la demande du président et d'un certain nombre d'élus, il a été demandé d'essayer de la retravailler, ce que nous avons fait avec Romain COLAS et le cabinet ces dernières heures, pour arriver à un texte qui rassemble vraisemblablement tout le monde. Je vous en donne lecture.

#### **La raréfaction de l'eau est le défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle.**

Les canicules, sécheresses et incendies font disparaître nos rivières. Les pluies torrentielles et coulées de boue n'épargnent aucune région du monde. Le dérèglement climatique perturbe le cycle de l'eau et entraîne aujourd'hui autant de morts que les guerres. Dans le même temps, des grandes entreprises privées font main basse sur « l'or bleu », encouragées par notre modèle économique (Depuis 2020 et son introduction en Bourse, l'acre-pied d'eau est passé de 495\$ à près de 1200 et les prévisions annoncent une hausse de consommation de 55 % d'ici à 2050). La qualité de l'eau est altérée par les pollutions, l'agriculture intensive et l'artificialisation des sols qui empêchent le bon fonctionnement du cycle de l'eau. Dans certains endroits de notre pays, d'ici à 50 ans, le volume d'eau dans les nappes phréatiques pourrait chuter jusqu'à 50 % et notre territoire communautaire ne sera pas épargné !

#### **Il y a urgence à agir : trois jours sans eau et nous sommes morts.**

L'eau au robinet n'est pas une évidence et il faut que les citoyens puissent se réapproprier ce bien commun de l'humanité. Ces derniers mois, l'actualité nous rappelle que le changement climatique est irréversible et ses conséquences sont beaucoup plus rapides et radicales que ce que les scientifiques ont pu modéliser. Ainsi, nous avons déjà 51 départements en métropole qui sont en restriction d'usage de l'eau tant les réserves sont faibles, alors que nous ne sommes pas encore entrés dans le cœur de l'été. Le manque d'accès à l'eau potable devient une réalité qui frappe de nombreux concitoyens. Il est de notre devoir d'agir pour garantir le droit à l'eau potable, il n'est pas admissible qu'un rapport publié au début du mois d'avril par l'Agence nationale de sécurité sanitaire

de l'alimentation, de l'environnement et du travail signale qu'environ un tiers de l'eau distribuée en France ne serait pas conforme à la réglementation car contaminée par les métabolites du chlorothalonil, un pesticide pourtant interdit depuis 2019.

Ces constats et inquiétudes sont fréquemment documentés, comme dans le rapport de la commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés. Pire, la Cour des comptes alerte dans son rapport annuel 2022 sur la gestion inadaptée de l'eau face à sa raréfaction. Il est temps d'agir.

Le Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine entend s'inscrire unanimement et résolument dans une démarche de réappropriation des enjeux liés à l'eau par la puissance publique et assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice sur son territoire en matière d'eau potable.

Dans ce même sens et même s'il subsiste des divergences assumées au sein de notre assemblée sur les modalités de gestion de la distribution de l'eau potable à compter de 2024, la création récente d'un budget annexe eau permettra de renforcer les moyens d'action de la collectivité et ses capacités de contrôle sur les réseaux publics de distribution.

Le futur Schéma directeur de l'eau potable apportera à l'établissement public intercommunal une meilleure connaissance des réseaux et la capacité d'élaborer sa propre stratégie d'entretien et de renouvellement. Il actera aussi l'engagement de la communauté dans la lutte contre les fuites par l'exigence d'un taux minimal de 1 % de renouvellement des réseaux.

Dans le même esprit, nous soutenons unanimement le processus de réappropriation public des outils de production et de transport de l'eau potable dans le Sud Francilien.

Notre territoire et ses habitants, comme plus de 1,2 million de Franciliens, ne peuvent plus dépendre d'un modèle anachronique de monopoles privés pour s'alimenter en eau.

Nous apportons un soutien plein et entier aux élus du SMF Eau du Sud Francilien dans leurs négociations avec l'entreprise Suez et réaffirmons notre volonté de voir celle-ci aboutir sur un accord équilibré qui devra faire passer l'intérêt général avant la rentabilité financière.

Au-delà de l'action volontariste de notre communauté, nous appelons le chef de l'Etat et le gouvernement à porter une action plus cohérente s'agissant de la ressource en eau. L'enjeu mérite mieux que de simples appels à la maîtrise, certes nécessaires, de la consommation des ménages. Il s'agit de responsabiliser l'ensemble des acteurs, notamment les plus gros consommateurs dans les secteurs industriels et agro-industriels.

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine s'engage contre la marchandisation de l'eau, elle défend la consécration d'une maîtrise publique forte, démocratique et collective de la production, du transport et de la distribution de l'eau, afin de préserver sa quantité et que sa qualité au juste prix pour les usagers.

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour impliquer les citoyens, à la fois dans la définition des grandes orientations liées à l'eau, dans la maîtrise de ses usages et dans la détermination des besoins et des pratiques de la gestion de la délégation de service public.

Elle choisit de lutter contre les pertes d'eau en agissant sur la qualité du réseau, elle veut mettre fin aux gaspillages et prévenir les consommations ostentatoires.

Elle souhaite faire reculer l'usage d'eau en bouteille en préservant la qualité de l'eau par l'usage de traitements moins polluants.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est quelque chose d'assez personnel et intime, au-delà des groupes politiques. Est-ce que quelqu'un souhaite réagir ?

Je sais que cela a fait l'objet d'allers et retours pour arriver à une version qui pourrait être votée ce soir par l'ensemble des élus du Conseil.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la motion, qui est adoptée à l'unanimité.)*

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023**

**M. SELLAMI.**- Nous avons trois questions.

Une question sur la décision 2023-94 qui porte sur l'accompagnement financier, un contrat pour l'accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération conclue avec la société Calia Conseil à hauteur de 100 000 € sur deux ans, soit l'équivalent de plus d'un ETP. Cela serait intéressant de savoir ce qu'on attend de cette mission, puisque c'est un investissement important pour l'Agglomération, plus important, d'ailleurs, que notre soutien à la déchetterie.

La deuxième question porte sur la 2023-112, l'attribution d'une subvention à Essonne Nature Environnement. C'est plus qu'une question, c'est une félicitation pour cette subvention qui, a priori, est une première pour notre Agglomération, à hauteur de 3 000 €, qui reste symbolique et dont on peut imaginer qu'elle sera renforcée, mais qui est particulièrement utile lorsqu'on voit les enjeux qu'il y a autour de l'eau, comme nous venons de le rappeler, et des attaques au vivant, comme a pu le montrer la dissolution des Soulèvements de la terre, auxquels nous sommes attachés et qui rendent un travail important pour la collectivité.

**M. GUIGNARD.**- Sur le dernier point, 2023-118, qui concerne le périmètre de la mission d'assistance au montage d'une motion de gestion de déploiement de la géothermie pour 15 000 €, pouvez-vous nous informer sur le contenu, le périmètre et les délais de cette mission d'assistance ?

Ce sont bien les décisions.

**M. le PRÉSIDENT.**- Sur la 2023-112, merci pour vos remarques.

Pour la 2023-94, les sommes annoncées sont des montants maximum à ne pas dépasser, c'est un cadrage budgétaire, nous n'atteignons jamais ces sommes. C'est du conseil financier, notamment dans le cadre du FNGIR. Nous pouvons dépenser jusqu'à 50 000 € par an, mais ce ne sont pas des sommes dépensées réellement. Cela peut être beaucoup moins.

Je vous propose qu'à la fin de l'année, nous vous donnions le chiffre exact de ce qui a été dépensé.

Sur la 118, cette dépense est consacrée à la structuration de la prise de compétences en géothermie.

► **QUESTIONS ECRITES DU GROUPE RGE**

✚ **Question n° 1 : SDRIF-E**

**Mme CIEPLINSKI.**- La région Ile-de-France a mis en concertation un document qui définit le cadre d'aménagement et de développement de la région Ile-de-France jusqu'en 2040, intitulé SDRIF-E. Le texte sera voté le 4 juillet prochain et il comporte :

- des orientations réglementaires ;
- une carte générale d'aménagement : « Maîtriser le développement urbain » ;
- une nouvelle carte économique : « Développer la souveraineté productive régionale » ;
- une nouvelle carte environnementale : « La nature au cœur du projet régional ».

Il sera soumis à enquête publique pour entrer en vigueur en 2024.

Étant donné l'existence de projets majeurs d'infrastructures impactant notre territoire, comme le projet départemental de viaduc sur la Seine ou le projet de port industriel, notre groupe souhaite connaître :

- la contribution de l'Agglomération lors de la concertation ;
- l'impact du projet de SDRIF-E sur notre ville en matière d'aménagement, de logement, de biodiversité et de transport ;
- les conséquences sur les flux routiers et le schéma de circulation douce.

*(Départ de MM. COLAS et PUJALS à 21 h 05.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous nous avez devancés de quelques jours, puisque les services sont en train de préparer et de finaliser la contribution de notre Agglomération, qui sera prête en début de semaine prochaine. Je propose que l'Administration vous fournisse l'ensemble des éléments, ainsi qu'à l'ensemble de nos collègues, en début de semaine prochaine. Je crois savoir qu'il y a dans ce travail l'ensemble des réponses à vos interrogations.

✚ **Question n°2 : Plan climat-air-énergie- territorial (PCAET).**

**M. SELLAMI.**- Parmi les 48 fiches actions du PCAET – que je pourrais toutes vous lire, mais je vais l'éviter, puisque nous les connaissons tous et toutes – que nous avons adoptées en octobre dernier, sont prévues plusieurs actions à mettre en œuvre dès 2023, notamment :

- la publication systématique dans tous les magazines municipaux de quatre pages de contenus pédagogiques sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux (action 1.14, action 3.6 et action T2, transverse) ;

- nous avons programmé pour 2023 la réalisation de comptages cyclistes avant la réalisation d'équipements cyclables pour pouvoir mesurer l'« avant » et l'« après » (action 2.6) ;
- la sélection d'un opérateur de covoiturage (action 2.8) ;
- le schéma directeur sur l'eau, avec une cartographie des infiltrations à la parcelle. J'ai sélectionné uniquement celle-ci.

La question est la suivante : peut-on nous informer du point d'avancement de ces dossiers ?

**M. le PRÉSIDENT.** - Je vous donne les éléments dont je dispose, pardon d'être redondant et peut-être un peu lourd sur les chiffres. L'action 1.14 consistant à sensibiliser, informer, communiquer sur la réglementation, l'objectif 2024 d'une publication systématique dans les magazines municipaux est maintenu. Nous espérons la programmer au dernier semestre de cette année 2023.

L'action 3.6 est programmée au dernier trimestre 2023 avec une campagne couplée avec l'action précédente 1.14.

Concernant les comptages cyclables, le choix n'a pas été celui de faire ces comptages, mais plutôt de regarder les coûts des dispositifs de comptage qui sont toujours relativement élevés. Il nous apparaît plus opportun de consacrer les moyens équivalents à des études de faisabilité, voire aux aménagements sur le terrain, pour ne pas obérer la partie budgétaire de notre action.

Concernant le covoiturage, des discussions sont en cours avec les principaux opérateurs, notamment Klaxit et Karos, en vue du déploiement d'une solution de covoiturage adaptée aux territoires fin 2023 début 2024.

Il convient de noter que dès 2022, la direction du développement économique de la CAVYVS a favorisé la mise en relation d'opérateurs de covoiturage avec les 100 plus gros employeurs privés de notre territoire, dans le cadre du fameux programme national, « Tous covoitureurs ».

Ce dispositif est déjà opérationnel. Je pense à l'hôpital Claude Galien, à des sociétés comme Almviva ou Suez, ou encore au centre commercial Leclerc de Montgeron.

Dans plusieurs communes, des initiatives locales communales ont été mises en place pour des opérations de covoiturage comme à Yerres.

↓ **Question n°3 : lutte contre les violences faites aux femmes.**

**M. GUIGNARD.** - La lutte contre les violences faites aux femmes est essentielle sur le plan national comme sur notre territoire. Notre groupe est très attaché au soutien public des actions menées, tant en prévention qu'en accompagnement des victimes.

Quelle est la position de l'Agglomération par rapport à la mise en cause par une des municipalités d'une des associations agissant sur notre territoire en faveur des femmes victimes de violence ?

**M. le PRÉSIDENT.** - Je me permets de donner la position de la ville de Yerres qui est un peu différente de celles d'autres villes de la Communauté d'Agglomération, et je proposerai que Thomas CHAZAL, qui a suivi ce dossier au titre de l'Agglomération, complète les informations.



Sans entrer dans la polémique, c'est une cause qui nous tient tous à cœur. à Yerres. Cette association y a été créée en 2009, elle a un aspect historique sur notre commune. Nous avons suivi cette action et aidé beaucoup Léa au fil des années. Que s'est-il passé dernièrement ? Un certain nombre de points. D'abord, les alertes, avec la démission de très nombreux bénévoles, je ne veux pas parler collectivement et au nom d'autres personnes, qui sont venues me voir personnellement pour m'expliquer les raisons de leur démission. Je ne développerai pas ici.

De même pour les salariés de l'association, qui sont venus également me voir.

Un travail qui s'est un peu délité, en commun avec l'association. Je ne prendrai qu'un seul exemple : en 2019 ou 2020, nous avons, pour sécuriser l'association et sa présence dans la ville de Yerres, acquis les locaux que nous mettions à disposition et fait les travaux. Nous avons appris que l'association, dans le même temps, cherchait des locaux ailleurs, et en a d'ailleurs trouvé, dans la ville voisine de Montgeron, alors même que sur le budget municipal de la ville de Yerres, nous avons investi pour racheter les locaux, et refait ceux-ci à neuf pour sécuriser.

Est venu s'ajouter à cela, je pense que vous l'avez tous lu, le bilan 2022 de l'association, à la fois d'activité et financier, qui fait apparaître, de mon point de vue, des lacunes, un déficit de fonctionnement important, sans mesures mises en place pour corriger ce déficit, des retours de la part de dames qui allaient dans l'association pas toujours pris en compte, en tout cas qui n'étaient pas satisfaites du service rendu, et un certain nombre de problèmes financiers de l'association.

J'ai vu en tête-à-tête la présidente de l'association, à qui j'ai demandé des explications sur ces différents points. Elle a d'ailleurs admis les différents points de dérapages financiers, notamment liés au fonctionnement.

Si nous sommes élus ici, c'est que nous sommes des responsables politiques, c'est à chacun de prendre ses responsabilités et de faire ses choix. Nous avons discuté, en réunion de la majorité municipale de la ville de Yerres, avec notamment les élus de la ville de Yerres qui représentaient la Ville au sein de Léa, Nicole LAMOTH et Jocelyne FALCONNIER.

Il y avait deux possibilités : soit nous obtenions des réponses suffisamment satisfaisantes pour continuer de subventionner l'association, soit nous n'en obtenions pas, et dans ce cas, il fallait faire autrement. Les réponses obtenues n'étaient pas satisfaisantes, ne garantissaient pas de retour à l'équilibre notamment en 2023, les mesures n'étaient pas prises. À partir de là, il a été décidé pour la ville de Yerres de quitter l'association Léa, de cesser les subventions, et puisque la cause est importante, et malheureusement peut-être plus que jamais d'actualité, nous avons créé un service communal au sein de notre CCAS qui prend le relais de l'association Léa, avec des psychologues pour accueillir les dames, avec des logements mis à disposition, totalement refaits à neuf et susceptibles d'accueillir ces personnes.

C'est un choix municipal, au vu d'un certain nombre de données, notamment financières, je n'ai pas à commenter plus. La Communauté d'Agglomération, notamment avec Thomas CHAZAL, mais pas seulement, avec d'autres maires également, a poursuivi un travail d'échange avec l'association.

*(Départ de M. ALLOUCH à 21 h 15.)*

**M. CHAZAL.**- Il y a eu une décision de plusieurs maires de rencontrer l'association, notamment la direction générale et sa présidente, afin de poser les questions aux interrogations soulevées par la ville de Yerres.

Les choses ont été faites il y a quelques semaines maintenant. Nous avons obtenu des réponses à certaines interrogations. Nous avons demandé à l'association de mettre cela par écrit à l'attention du président. Nous n'avons pas pu en discuter en bureau communautaire des maires, puisque c'est tout frais. Nous aurons une deuxième session sur ce sujet.

En revanche, Léa a fait un communiqué de presse récemment, dont nous avons eu copie, je n'ai pas eu le temps de le lire. En parallèle, il y a eu un audit du Département, puisqu'il est financeur également. Nous avons aussi pu avoir accès à ce rapport. Nous avons pu avoir également un échange avec l'État qui est financeur. Nous avons mis les subventions de l'Agglomération en stand-by le temps de rencontrer la direction. L'État confirme la pause des subventions pour cette année. L'Agglomération va le faire également, puisqu'il y a eu aussi des engagements auprès de l'association, monter des ateliers, et il ne s'agit pas aujourd'hui de tout couper pour les raisons évoquées, puisque derrière, nous avons aussi un service à faire tourner, notamment les différentes permanences dans l'ensemble des communes.

Nous allons, avec le maire de Brunoy et Sylvie CARILLON et Christine GARNIER, retravailler avec l'association qui rencontre des difficultés de dépose de subvention, puisque ce sont des subventions annuelles, et il est difficile de se projeter d'année en année pour une association de cette ampleur de façon à prévoir les ateliers, le personnel, etc.

Nous allons essayer de travailler avec les services de l'État avec un contrat triennal pour pérenniser les subventions et avoir une vision souple pour l'association.

Nous avons relevé cette difficulté qui nous semble la plus importante aujourd'hui, en dehors de tout questionnement de la ville de Yerres. Il y a des salariés, des personnes, vous avez les chiffres de l'association Léa, il ne s'agit pas d'abandonner les familles, mais plutôt de travailler avec l'association, de retrouver un niveau sécurisant pour celle-ci, et pourquoi pas, retravailler aussi bien évidemment sur les relations avec la ville de Yerres, puisque nous sommes une Communauté d'Agglomération, nous sommes neuf communes. Cette association œuvre sur notre bassin, et donc, les discussions se poursuivront. Je sais que M. CLODONG est ouvert à la discussion, et avec Mme Nicole LAMOTH, ils souhaitaient des réponses à leurs questions, nous y travaillons dans un climat apaisé.

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour rebondir sur les derniers mots de Thomas CHAZAL, l'essentiel est que le service soit rendu et que quels que soient nos choix de gestion, que les dames qui ont besoin d'avoir un secours ou une prise en charge puissent l'être dans la seconde, parce que ce sont des moments où on n'a pas le temps de réfléchir ou de remettre au lendemain, c'est ce qui est important.

Dernière question, relative aux transports.

**M. CARRÈRE.**- Les habitants du territoire nous remontent de nombreuses difficultés de transport... Les retours du travail en horaires décalés deviennent très compliqués avec l'absence de RER D après 22 h en semaine. À cela s'ajoute la mise en place du nouvel opérateur de bus qui n'en finit pas de bégayer.

Quelles sont les actions de notre Agglomération pour améliorer le quotidien de mobilité de nos concitoyennes et concitoyens ?

**Mme RAGOT.-** L'opérateur Keolis, qui est lauréat de la DSP sur notre territoire depuis août dernier, a accueilli un nouveau directeur. Jusqu'à présent, c'était M. Philippe LETABLIER qui dirigeait les dépôts de Brunoy et Draveil. Il est remplacé depuis cette semaine par Arnaud DEMAILLY.

Je voulais vous préciser cela.

Pour répondre à votre question, concernant le RER, tous les ans, il y a effectivement une campagne importante de travaux sur le RER D à partir de l'été. Cette année, ils vont durer jusqu'à fin juillet et de facto, on a régulièrement des arrêts des missions à partir de 22 h jusqu'à 6 ou 7 h du matin, puisque les travaux se font de nuit et neutralisent la plupart des voies. C'est compliqué. Parfois, les bus de substitution ne sont pas forcément au rendez-vous ou sont surchargés. Néanmoins, il faut aussi que les travaux puissent se faire sur la ligne du RER D. Ce n'est pas cela qui le rendra totalement efficient, mais cela contribuera à améliorer l'offre par rapport à ce transport lourd.

Concernant les bus, il y a une nouvelle DSP depuis le mois d'août. Les débuts ont été difficiles. Nous avons eu beaucoup de remontées d'usagers tout à fait mécontents, avec des dessertes qui n'étaient pas assurées. Nous avons convoqué l'opérateur pour lui demander ce qu'il se passait, et surtout, les mesures correctives qu'il allait mettre en place.

Il y avait plusieurs éléments : des éléments dus à la prise de poste ou la prise de territoire de la part de cet opérateur, qui connaissait l'ancien Val de Seine mais ne connaissait pas le territoire du Val d'Yerres. Il y avait surtout un élément important lié à un contexte de pénurie de chauffeurs de bus, pas simplement sur notre territoire, au niveau national, contexte qui a évolué favorablement : ils ont réussi à se remettre à niveau, et finalement, s'agissant des dessertes qui n'étaient pas assurées, faute de chauffeur, le tir a été plutôt bien corrigé.

En revanche, il y a encore des lignes qui fonctionnent plus ou moins bien. C'est un travail qui n'est pas forcément lié à l'opérateur, mais qui sera surtout lié à la restructuration du réseau que nous sommes en train de mettre en place et que nous travaillons avec Ile-de-France Mobilités.

Nous avons toute l'année 2023 pour peaufiner la restructuration, améliorer la desserte là où elle doit l'être, travailler sur les fréquences, les amplitudes. La mise en œuvre est prévue en 2024.

Nous avons un travail assez conséquent avec Ile-de-France Mobilités et l'opérateur. Nous avons également entamé des discussions que je qualifierai de « viriles ».

Pour ce qui est des retours sur notre territoire pour nos usagers en horaires décalés, vous avez quand même un service qui fonctionne plutôt bien, qui est le transport à la demande, les bus de soirée, et qui sont opérants sur l'ensemble de notre territoire, à l'exception de la ligne C, qui a une amplitude de 4 h jusqu'à minuit, jusqu'au dernier RER.

Sur l'ensemble des autres lignes, c'est le bus de soirée à partir de 22 h qui prend la relève. À mon niveau, j'ai plutôt de bons retours sur ce service, mais s'il y avait des difficultés, bien évidemment, nous retournerions vers l'opérateur pour faire en sorte qu'elles soient corrigées.

*(Départ de M. CHAZAL à 21 h 25.)*

**M. CARRÈRE.**- Il y a quand même un certain nombre d'usagers qui tous les matins prennent le train vers 6 h, 6 h 30 et qui, systématiquement, sont « plantés ». Je dis « plantés », parce que quand on part à 6 h le matin, qu'on commence à 7 h, on ne peut pas attendre une demi-heure de plus, voire une heure supplémentaire pour avoir un bus. C'est insupportable, c'est une, voire deux à trois fois par semaine, si ce n'est plus.

Quelles sont les actions concrètes que peuvent avoir les usagers sur ce sujet ? Cela n'est plus possible aujourd'hui. Cela dure depuis au moins le mois de janvier, c'est récurrent.

M. DAMIATI hoche la tête, mais il pense la même chose que moi. Nous sommes excédés, je parle de l'usager que nous sommes tous potentiellement. Je vous invite à venir prendre avec moi le matin, à 6 h 09 ou 6 h 39, le premier bus censé passer sur le plateau de Crosne, et qui régulièrement, ne passe pas. Que fait-on ? L'usager est là, il est pressé parce qu'il doit partir au travail. Déjà, la veille au soir, il a eu un problème, parce que le bus de nuit censé le ramener chez lui a mis 45 minutes alors qu'il est censé n'en mettre que 30.

Quelles solutions la collectivité est-elle en capacité d'apporter en réponse à ces usagers ? Ce n'est plus tenable.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons tous aussi ce type de remontées de la part de nos habitants, des usagers. Je sais qu'un gros travail est fait auprès de Keolis, notamment par Valérie RAGOT. Peut-être peux-tu apporter une réponse sur la question des bus annulés le matin ?

**Mme RAGOT.**- Il a été mis en place, à la demande de l'Agglomération, une boucle WhatsApp pour les maires. L'intérêt est que les dysfonctionnements puissent être remontés en temps réel auprès de l'opérateur. Nous avons, avec M. le maire de Crosne, régulièrement, fait des signalements directement auprès de l'opérateur, ce qui permet derrière à Keolis de voir où est le problème et de corriger le tir. Si c'est quelque chose lié à une défaillance soit du matériel, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas pu mettre le bus, il n'a pas pu quitter le dépôt, et que des missions, des dessertes sautent en raison de cela, ou il y a un problème avec la maintenance, ou pour X raisons, le bus a pris du retard – mais en général, quand c'est tôt le matin à la sortie du dépôt, c'est rarement un problème lié à la circulation –, il appartient à l'opérateur d'en tirer les conséquences. C'est ce que nous faisons.

L'Agglomération n'est pas gestionnaire du réseau de transport.

En revanche, nous établissons avec l'opérateur un *modus operandi* qui nous permet de faire en sorte que là où il y a les dysfonctionnements, ils puissent être traités le plus rapidement possible, et surtout que les actions correctives soient mises en place par l'opérateur.

Parmi les choses que l'on pourrait proposer, je livre à votre appréciation, je pense qu'une réunion à l'échelle du territoire avec l'opérateur pour expliquer comment le réseau fonctionne et avoir un échange avec les usagers est peut-être quelque chose que l'on pourrait envisager, soit à l'échelle de

l'Agglomération, soit par territoire, par secteur. Je pense que cela peut être intéressant. Je trouverais intéressant peut-être de le faire dans le courant de l'automne, pour que l'opérateur Keolis ait eu un temps de recul suffisant. Cela permettra quand même d'avoir un échange et de se faire connaître.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vois Christophe CARRÈRE qui hoche la tête.

**M. CARRÈRE.**- M. DAMIATI veut peut-être apporter des éléments de réponse.

**M. DAMIATI.**- Pas forcément des éléments de réponse, mais pour dire que j'étais largement d'accord avec vos propos et signaler le travail fait par la vice-présidente en charge des transports. Néanmoins, cette boucle, et c'est parfaitement vrai, est mise en place et nous l'utilisons régulièrement, mais ce sont des constats a posteriori.

Je partage l'avis de M. CARRÈRE, car lorsque les gens sont dans cette difficulté pour se rendre au travail, pour rejoindre la gare et ensuite rejoindre leur lieu de travail, il y a déjà ces problématiques. Malheureusement, je parle pour Crosne, mais c'est vrai sur d'autres secteurs du territoire, les problèmes sont récurrents.

Romain COLAS le disait, la compétence est gérée par Ile-de-France Mobilité, nous n'en avons qu'une partie, et Valérie RAGOT fait un gros travail et est toujours à l'écoute des remontées que nous faisons.

Simplement, je constate et je partage l'avis de M. CARRÈRE, une fois n'est pas coutume, mais ces dysfonctionnements sont trop répétés et nous ne pouvons que les acter a posteriori. Les gens subissent de vrais désagréments et il faut que nous puissions trouver des solutions.

Cela remonte au niveau de la ville et je dis que nous ne sommes pas forcément responsables, mais une fois que l'on a dit cela, quelle solution pouvons-nous mettre en place ? J'entends la proposition que vient de faire Valérie et j'y adhère allègrement, pour que là aussi, l'opérateur qui a été choisi, qui a répondu à un marché – le cahier des charges était présent –, puisse tenir les engagements qu'il a pris.

**M. CARRÈRE.**- Je suis ravi que nous convergions avec M. DAMIATI.

Sur ce qui vient d'être évoqué, je suis favorable à l'organisation de cette réunion avec les usagers, mais pas à l'automne, il faut que ce soit dans le courant du mois de septembre, peut-être pas la première semaine, c'est la reprise, mais rapidement, parce qu'il y a une forte demande. J'insiste auprès des collègues autour de la table qui siègent à la Région, ils pourraient de temps en temps le matin regarder comment circulent les bus, peut-être pas à 6 h, parce qu'il faut se lever. Mais nous sommes un certain nombre de Conseillers régionaux autour de cette table, en responsabilité sur la question des transports, et cela serait bien que nous puissions les voir et qu'ils viennent écouter ce qu'ont à leur dire les usagers.

Nous prenons la proposition de réunion publique rapidement. J'insiste, si cela peut être fait dans le courant du mois de septembre, c'est important, parce qu'il y a une forte colère, évoquée également par M. DAMIATI. Je ne vais pas l'appeler toutes les 10 minutes chaque fois qu'il y a un problème de bus. Je n'irai pas dans la boucle WhatsApp, parce qu'il y en a assez, mais il faut trouver des solutions efficaces rapidement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je pense que Valérie RAGOT a entendu.

C'est la dernière séance pour notre collègue Karim SELLAMI, qui a souhaité nous dire quelques mots.

**M. SELLAMI.**- Quelques mots pour conclure ce demi mandat que j'ai passé avec vous, et pour vous remercier de votre accueil et de m'avoir supporté pendant ce temps.

Quelques mots pour vous dire trois choses : d'où vient mon engagement, quelles ont été mes motivations, des réflexions sur mes motivations et sur la responsabilité de l'élu.

Mon engagement a commencé il y a une dizaine d'années, engagement dont vous avez compris qu'il est centré sur l'urgence climatique et sur le respect des limites planétaires, dont je rappelle que nous en avons franchi six sur neuf.

Il a commencé par des petits gestes, par un dispositif d'économie d'énergie avec des petits gestes, et c'est à cette occasion que j'avais rencontré M. GALLIER il y a 10 ans. Puis j'ai compris rapidement que ce dispositif touchait rapidement ses limites.

Je me suis engagé ensuite dans une association de transition, Territoires en liens, qui organisait notamment sur tout le territoire de l'Agglomération les Fêtes de la transition, que l'on appelle maintenant la Fête des possibles. Il y en aura une de nouveau en septembre.

Mais là encore, il y a des limites, car dans ces associations, on touche surtout des convaincus, des personnes déjà sensibilisées. C'est donc là que j'ai trouvé normal et naturel de m'engager en politique locale, parce qu'il y a des leviers, nous avons des leviers, vous avez des leviers à travers les achats de l'Agglomération, à travers le rôle d'animation que celle-ci peut avoir, et à travers, on l'a évoqué ce soir à plusieurs reprises, les outils de communication de l'Agglomération qui doivent être mis au service de cette transformation.

Deuxième point, sur mes motivations : je me suis interrogé et je me suis vraiment arrêté, parce qu'à un moment, j'avais l'impression que ma colère et mon énergie me venaient d'une peur. Je me suis dit que je n'étais pas si différent des gens qui, à l'extrême-droite de l'échiquier, dont la motivation est la peur, la peur de l'autre, la peur de l'étranger, et sur l'échiquier politique, toujours, des groupes tels que Renaissance ou LR, qui agitent la peur du déclassement international, de la compétition internationale. J'avais l'impression qu'en parlant de la fin du monde, j'agitais moi aussi une peur.

En y réfléchissant un peu plus, la peur qui m'anime est une peur qui n'est pas irrationnelle, mais est prouvée par les scientifiques, dite par des milliers de scientifiques à travers les études du GIEC. Cette peur, la peur du changement climatique qui m'anime est basée sur des faits concrets, objectifs et qui ont commencé à se réaliser. On le vit et on le voit tous les jours.

Dernière réflexion, sur la responsabilité des élus : j'ai essayé, à travers mon engagement ici, d'être responsable et de me mettre en situation comme vous de responsabilité.

Premier point, est-ce qu'être responsable, c'est dire que tout va bien et que cela va bien se passer ? Je ne crois pas, je crois que la responsabilité d'un élu est de dire la vérité, et la vérité concernant le


Merci. Bonne fin de soirée.

Merci à l'Administration et merci au public, qui est resté jusqu'au bout.

*(La séance est levée à 21 h 40.)*



Gilles CARBONNET  
Conseiller Communautaire  
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département

